

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, March 29, 2017
Thursday, March 30, 2017

Issue No. 25

First and second meetings:

Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs
and Substances Act and to make related
amendments to other Acts

APPEARING:
The Honourable Jane Philpott, P.C., M.P.,
Minister of Health

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 29 mars 2017
Le jeudi 30 mars 2017

Fascicule n° 25

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant
certaines drogues et autres substances et apportant
des modifications connexes à d'autres lois

COMPARAÎT :
L'honorable Jane Philpott, C.P., députée,
ministre de la santé

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL
AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable George Baker, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, P.C.
Boniface	McIntyre
* Carignan, P.C.	Omidvar
(or Martin)	Pate
Dupuis	Plett
Galvez	Sinclair
* Harder, P.C.	White
(or Bellemare)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to Rule 12-5 and to the Order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Pratte (*March 30, 2017*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Unger (*March 30, 2017*).

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Dagenais (*March 27, 2017*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Cormier (*March 14, 2017*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Hartling (*March 14, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-président : L'honorable George Baker, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Jaffer
Boisvenu	Joyal, C.P.
Boniface	McIntyre
* Carignan, C.P.	Omidvar
(ou Martin)	Pate
Dupuis	Plett
Galvez	Sinclair
* Harder, C.P.	White
(ou Bellemare)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 30 mars 2017*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 30 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Unger a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 27 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénateur Cormier (*le 14 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 14 mars 2017*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, March 9, 2017:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Campbell, seconded by the Honourable Senator Pratte, for the second reading of Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Campbell moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du jeudi 9 mars 2017 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Campbell, appuyée par l'honorable sénateur Pratte, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Campbell propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fraser, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 29, 2017
(60)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 5:14 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Dupuis, Jaffer, Joyal, P.C., McIntyre, Omidvar, Pate, Pratte, Runciman, Sinclair, Unger and White (14).

In attendance: Maxime Charron-Tousignant and Robin Mackay, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 9, 2017, the committee began its consideration of Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts.

APPEARING:

The Honourable Jane Philpott, P.C., M.P., Minister of Health.

WITNESSES:*Health Canada:*

Hilary Geller, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch;

Diane Labelle, General Counsel, Health Canada Legal Services.

Public Health Agency of Canada:

Dr. Theresa Tam, Interim Chief Public Health Officer.

The chair made a statement.

The Minister made a statement and, together with Ms. Geller, Dr. Tam and Ms. Labelle, answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 29 mars 2017
(60)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 17 h 14, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Dupuis, Jaffer, Joyal, C.P., McIntyre, Omidvar, Pate, Pratte, Runciman, Sinclair, Unger et White (14).

Également présents : Maxime Charron-Tousignant et Robin Mackay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 mars 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

COMPARAÎT :

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée, ministre de la Santé.

TÉMOINS :*Santé Canada :*

Hilary Geller, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs;

Diane Labelle, avocate générale, Services juridiques de Santé Canada.

Agence de la santé publique du Canada :

Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique par intérim.

Le président prend la parole.

La ministre fait un exposé, puis avec l'aide de Mme Geller, Dre Tam et Mme Labelle, répond aux questions.

À 18 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, March 30, 2017
(61)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:29 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Dupuis, Galvez, Jaffer, Joyal, P.C., McIntyre, Omidvar, Pate, Plett, Runciman, Sinclair and White (14).

In attendance: Maxime Charron-Tousignant, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 9, 2017, the committee continued its consideration of Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts.

WITNESSES:

Royal Canadian Mounted Police:

Chief Superintendent Andris Zarins, Director General, Federal Coordination Centres and Covert Operations, Federal Policing.

Canada Border Services Agency:

Lisa Janes, Director General, Border Operations.

Canada Post:

Chad Schella, General Manager, Government Affairs.

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner.

The chair made a statement.

Ms. Janes and Chief Superintendent Zarins each made a statement and, together with Mr. Schella, answered questions.

At 11:27 a.m., the committee suspended.

At 11:33 a.m., the committee resumed.

Mr. Therrien made a statement and answered questions.

At 11:51 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 30 mars 2017
(61)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 29, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Dupuis, Galvez, Jaffer, Joyal, C.P., McIntyre, Omidvar, Pate, Plett, Runciman, Sinclair et White (14).

Également présent : Maxime Charron-Tousignant, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 mars 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

TÉMOINS :

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant principal Andris Zarins, directeur général, Centres fédéraux de coordination et Opérations secrètes, Police fédérale.

Agence des services frontaliers du Canada :

Lisa Janes, directrice générale, Opérations frontalières.

Postes Canada :

Chad Schella, directeur général, Affaires gouvernementales.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée.

Le président prend la parole.

Mme Janes et M. Zarins font chacun un exposé, puis avec l'aide de M. Schella, répondent aux questions.

À 11 h 27, la séance est suspendue.

À 11 h 33, la séance reprend.

M. Therrien fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 51, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 29, 2017

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts, met this day at 5:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Today we begin our consideration of Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts. With us today is the Honourable Jane Philpott, P.C., M.P., Minister of Health. Joining her at the table are, from Health Canada, Hilary Geller, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch; Diane Labelle, General Counsel, Health Canada Legal Services; and from the Public Health Agency of Canada, Ms. Theresa Tam, Interim Chief Public Health Officer.

I thank all of you for being with us today.

Minister, the floor is yours.

[*Translation*]

The Honourable Jane Philpott, P.C., M.P., Minister of Health: Good afternoon, everyone. I am pleased to be appearing before your committee to discuss Bill C-37 and update you on actions we are taking to address the opioid crisis.

As the chair said, accompanying me today are: Hilary Geller, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch; Theresa Tam, Interim Chief Public Health Officer, Public Health Agency of Canada; and Diane Labelle, General Counsel, Health Canada Legal Services.

[*English*]

I certainly appreciate the committee's interest in this very important issue and I look forward to your feedback and questions on our discussion this afternoon.

As you know, Bill C-37 offers concrete solutions to many challenges that we are facing as a country, particularly as it relates to an ongoing crisis of overdose deaths associated with opioids.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 mars 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 17 h 15, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, à nos distinguées invitées et aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous amorçons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois. Nous accueillons pour ce faire l'honorable Jane Philpott, C.P. députée et ministre de la Santé. Elle est accompagnée de Mme Hilary Geller, sous-ministre adjointe à Santé Canada, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs; de Mme Diane Labelle, avocate générale des Services juridiques de Santé Canada; et de Mme Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique par intérim à l'Agence de la santé publique du Canada.

Merci, mesdames, de votre présence parmi nous.

Madame la ministre, vous avez la parole.

[*Français*]

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée, ministre de la Santé : Bon après-midi à tous. Je suis très heureuse de comparaître devant votre comité pour discuter du projet de loi C-37 et faire le point sur les mesures que nous prenons pour remédier à la crise des opioïdes.

Comme le président l'a dit, m'accompagnent aujourd'hui Mme Hilary Geller, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique par intérim, Agence de la santé publique du Canada, ainsi que Mme Diane Labelle, avocate générale, Services juridiques de Santé Canada.

[*Traduction*]

Il est bien certain que je me réjouis de voir le comité s'intéresser à cet enjeu crucial. Je me ferai un plaisir d'en discuter avec vous et de répondre à vos questions cet après-midi.

Comme vous le savez, le projet de loi C-37 offre des solutions concrètes à bon nombre des difficultés que vit notre pays dans le contexte particulier de la crise des décès par surdose d'opioïdes qui perdure.

Our government has been eager to expedite the passage of this bill through the parliamentary process to help protect both the health and safety of Canadians and their communities.

The speed with which parliamentarians have addressed this legislation demonstrates the collective sentiments for a need to swiftly act in the face of an opioid crisis.

[Translation]

Our country is facing a public health crisis in relation to opioids, especially fentanyl. First responders have seen with their own eyes the devastation caused by that crisis.

[English]

Last year in British Columbia, as many of you are well aware, more than 900 people died from drug overdoses. That was an 80 per cent increase over the year previously. The data from 2017 shows that there are few signs of improvements and in fact we are on track for that number to continue to grow. There were 102 suspected drug overdose deaths in February 2017 and that is a 73 per cent increase over the number of deaths in February 2016. The scale continues.

British Columbia is not alone. In Alberta, 257 people died from fentanyl overdoses in 2015, and that number jumped by a third in 2016 to 343. That is just the number of deaths associated with fentanyl. There would be other overdose deaths in addition to that.

We are facing a period of time in the country where there are more people dying as a result of overdoses, let alone overdosing itself, than there are Canadians dying from motor vehicle accidents.

We see signs that the opioid crisis is expanding throughout the country. Problematic substance use can affect people of all ages and from all socio-economic groups. It has devastating consequences on individuals, families and communities.

I have visited with those who face this crisis on a daily basis. That includes first responders who are facing repeated overdoses, many times on a single shift. I have met with family members and friends who are grieving the loss of loved ones.

[Translation]

Our government's approach to drug policy is compassionate, collaborative, comprehensive and evidence-based. We are using the same approach to address the opioid crisis. We need to take

Notre gouvernement est déterminé à accélérer l'adoption de ce projet de loi via le processus parlementaire dans le but de contribuer à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de leurs collectivités.

La rapidité avec laquelle les parlementaires ont étudié ce projet de loi montre bien que nous sommes loin d'être les seuls à vouloir agir rapidement pour mettre fin à cette crise des opioïdes.

[Français]

Notre pays est secoué par une crise de santé publique liée aux opioïdes, surtout au fentanyl. Les personnes en première ligne ont vu de leurs propres yeux les ravages causés par cette crise.

[Traduction]

Comme vous le savez malheureusement trop bien, plus de 900 personnes sont mortes d'une surdose de drogues l'an dernier en Colombie-Britannique. C'est une augmentation de 80 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les données disponibles pour 2017 montrent qu'il y a très peu d'amélioration et que le nombre de décès devrait en fait continuer de croître. On a recensé 102 décès que l'on présumait attribuables à une surdose de drogues en février 2017, soit 73 p. 100 de plus que pour le même mois en 2016. La tendance se maintient donc.

La Colombie-Britannique n'est pas la seule à souffrir. En Alberta, 257 personnes sont mortes d'une surdose de fentanyl en 2015, et ce nombre a augmenté d'un tiers en 2016 pour atteindre 343 décès. Je vous parle ici uniquement des décès associés au fentanyl. Il faut y ajouter ceux faisant suite à une surdose attribuable à d'autres drogues.

Au moment où l'on se parle, il y a plus de Canadiens qui perdent la vie en raison d'une surdose, sans compter ceux qui n'en meurent pas, que de Canadiens qui trouvent la mort dans un accident de la route.

Certains signes nous indiquent que la crise des opioïdes prend de l'ampleur partout au pays. Les problèmes de toxicomanie peuvent toucher des gens de tous les âges et de tous les groupes socioéconomiques. La toxicomanie a des conséquences dévastatrices sur la personne elle-même, ses proches et sa collectivité.

J'ai rendu visite à des gens qui doivent composer avec cette crise au quotidien. Il s'agit notamment des premiers intervenants qui doivent aider plusieurs victimes de surdose, souvent pendant un même quart de travail. J'ai rencontré des proches et des amis qui pleurent la perte d'un être cher.

[Français]

Pour établir sa politique antidrogue, notre gouvernement utilise une approche globale fondée sur la compassion, la collaboration et des données probantes. Il utilise cette même

a public health approach, while ensuring that law enforcement entities have the tools they need when addressing problematic substance use.

[English]

We need to turn the tide on this crisis as quickly as possible. The government's new Canadian drugs and substances strategy in which Bill C-37 plays a fundamental role will help us to turn that tide.

The new Canadian drugs and substances strategy replaces the previous approach by addressing problematic substance use as primarily a public health issue. We have restored harm reduction as a key pillar in Canadian drug policy alongside prevention, treatment and enforcement. These pillars are supported by a strong evidence base.

Bill C-37 is a legislative proposal that supports this strategy. It would do so by updating legislation to focus on harm reduction measures, while continuing to reduce the flow of illegal substances into Canada.

[Translation]

It proposes to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Customs Act and other acts to: improve the government's ability to support the establishment of supervised consumption sites, as a key harm reduction measure; address the illegal supply, production and distribution of drugs; and, finally, reduce the risk of controlled substances used for legitimate purposes being diverted to the illegal market by improving compliance and enforcement tools.

[English]

Streamlining the application process for supervised consumption sites is a central piece of this bill, and for good reason.

The evidence is abundant that when properly established and maintained supervised consumption sites save lives without increasing drug use and crime in the surrounding area.

Specifically regarding the application to supervised consumption sites, Bill C-37 would amend the Controlled Drugs and Substances Act in order to establish a more streamlined application process for these sites that aligns with the five factors that were set out for us in 2011 by the Supreme Court in the decision of *Canada (Attorney General) v. PHS Community Services Society*.

approche pour faire face à la crise des opioïdes. Nous devons adopter une approche fondée sur la santé publique, tout en nous assurant que les autorités policières disposent des outils nécessaires lorsqu'elles abordent l'usage problématique de substances.

[Traduction]

Nous devons renverser la vapeur aussi rapidement que possible. La nouvelle Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances lancée par notre gouvernement nous aidera à y parvenir. Le projet de loi C-37 est l'un des éléments fondamentaux de cette stratégie.

La nouvelle stratégie remplace l'approche précédente en considérant d'abord la consommation problématique des drogues et autres substances comme un problème de santé publique. La réduction des méfaits est ainsi redevenue l'un des piliers principaux de la politique canadienne en la matière, au même titre que la prévention, le traitement et l'application de la loi. Tous ces éléments s'appuient sur un ensemble solide de données probantes.

Le projet de loi C-37 est une mesure législative qui va dans le sens de cette stratégie. Il permettrait de mettre à jour la loi en insistant sur les mesures de réduction des méfaits tout en poursuivant les efforts pour empêcher que des substances illicites entrent au Canada.

[Français]

Il vise à modifier la Loi régissant certaines drogues et autres substances, la Loi sur les douanes et d'autres lois, afin d'améliorer la capacité du gouvernement de soutenir l'établissement de sites de consommation supervisée, ce qui constitue une importante mesure de réduction des méfaits; de réprimer l'offre, la production et la distribution illégales de drogues; et, enfin, de réduire le risque de détournement de substances servant à des fins légitimes, grâce à de meilleurs outils de vérification de la conformité et d'application de la loi.

[Traduction]

La simplification du processus de demande pour la mise en place de sites de consommation supervisée est l'une des mesures clés de ce projet de loi, et ce, à juste titre.

Tout semble indiquer que ces sites, lorsqu'ils sont mis en place et entretenus de façon adéquate, permettent de sauver des vies sans accroître la consommation de drogues et la criminalité dans le voisinage.

À ce titre, le projet de loi C-37 modifierait la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin de simplifier le processus de demandes à l'égard des sites de consommation supervisée en fonction des cinq critères établis pour nous par la Cour suprême en 2011 dans l'arrêt *Canada (procureur général) c. PHS Community Services Society*.

The bill also seeks to improve transparency by requiring the decisions made about supervised consumption sites to be made public, including the reasons why an application would be denied.

For those communities that want and need these sites, we want to create an environment that encourages applicants to come forward.

Of particular note the bill proposes that we include the five factors I referred to in the legislation, one of which it is important to note is community support or, on the contrast, community opposition. The government is absolutely supportive of community consultations. In fact, it is critical to the ongoing success of this important harm reduction tool that communities be supportive.

Bill C-37 also includes a number of other amendments to the Controlled Drugs and Substances Act that would modernize the legislative framework. Improving the compliance and enforcement tools would reduce the risk of controlled substances that are used for legitimate purposes from being diverted to the illegal market.

Proposed legislative measures would prohibit the importation of unregistered pill presses or pill encapsulators. It would allow border officials to open international mail of any weight, should they have reasonable grounds to suspect that the item may contain prohibited, controlled or regulated goods. It would grant the Minister of Health the necessary powers to quickly schedule or control a new and dangerous substance.

[*Translation*]

Bill C-37 balances public health and public safety and is based on the best available evidence.

[*English*]

Removing components of the bill such as the provisions related to supervised consumption sites would upset this balance and significantly delay access to an important harm reduction tool for communities that need and want them to address the opioid crisis.

[*Translation*]

Bill C-37 is one of many important federal actions that have been taken to date to address the opioid crisis.

[*English*]

To give you an idea of the other things we have done over the past year, we made naloxone, the antidote to overdoses, available without a prescription. We expedited a review of naloxone nasal spray and ensured an emergency supply of that spray. We granted

Le projet de loi vise aussi à accroître la transparence en exigeant que les décisions prises au sujet des sites de consommation supervisée soient rendues publiques et que l'on précise les motifs du refus d'une demande.

Au bénéfice des communautés qui souhaitent accueillir de tels sites et qui en ont besoin, nous voulons créer un environnement qui encourage les proposant à aller de l'avant.

Il faut noter que le projet de loi prévoit l'inclusion dans la loi de ces cinq critères dont je viens de parler, et notamment des expressions d'appui ou, au contraire, d'opposition de la communauté. Notre gouvernement est tout à fait favorable aux consultations communautaires. En fait, le soutien de la collectivité est absolument essentiel pour que cet important outil de réduction des méfaits puisse produire de bons résultats à long terme.

Le projet de loi C-37 renferme en outre différentes autres modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin de moderniser le cadre législatif. En améliorant les outils servant à l'application de la loi, on réduirait les risques que certaines substances désignées utilisées à des fins légitimes soient détournées vers le marché des drogues illicites.

Les mesures législatives proposées interdiraient l'importation de presses à comprimés ou de machines à encapsulation lorsque cette importation n'est pas enregistrée. Les agents des douanes seraient ainsi autorisés à ouvrir tous les envois internationaux sans égard à leur poids s'ils ont des motifs raisonnables de croire que l'on pourrait y trouver des marchandises interdites, désignées ou réglementées. Le ou la ministre de la Santé disposerait pour sa part des pouvoirs nécessaires pour inscrire à l'annexe ou désigner sans tarder une nouvelle substance dangereuse.

[*Français*]

Le projet de loi C-37 tient la balance égale entre la santé publique et la sécurité publique et est fondée sur les meilleures données disponibles.

[*Traduction*]

Si l'on amputait ce projet de loi de dispositions comme celles touchant les sites de consommation supervisée, on en romprait l'équilibre tout en retardant considérablement l'accès à un outil de réduction des méfaits précieux pour les collectivités qui doivent s'attaquer à la crise des opioïdes.

[*Français*]

Le projet de loi C-37 est l'une des nombreuses mesures fédérales qui ont été prises à ce jour pour remédier à la crise des opioïdes.

[*Traduction*]

Parmi les autres mesures que nous avons prises au cours de la dernière année, notons que nous avons rendu le naloxone, l'antidote aux surdoses, disponible sans prescription. Nous avons accéléré l'examen du vaporisateur nasal au naxolone et lancé le

a four-year exemption to Insite, the supervised consumption site in Vancouver that I suspect you are familiar with, and we granted an exemption to the Dr. Peter Centre in Vancouver.

We reversed the prohibition on physician access to the important treatment option of pharmaceutical-grade heroin to treat the most severe cases of addiction. We supported the Good Samaritan Drug Overdose Act, Bill C-224, which offers immunity from simple possession charges for people who witness an overdose and call 911.

We finalized new regulations to control chemicals used to make fentanyl, making it harder to manufacture illicit substances.

I co-hosted a joint national conference and summit on opioids with the Ontario Minister of Health. We produced a joint statement of action from nine provincial and territorial health ministries and more than 30 organizations.

In collaboration with our provincial and territorial partners we have established a special advisory committee on the epidemic of opioid overdoses that includes the Council of Chief Medical Officers of Health.

In 2016-17, the federal government transferred \$36.1 billion through the Canada Health Transfer to provinces and territories for their overall health services, including treatment of addictions.

In Budget 2017 we recently announced \$100 million in funding to address the ongoing crisis. This includes \$65 million over five years for federal initiatives, an additional \$10 million in emergency funding for British Columbia, and \$6 million in emergency funding for Alberta.

To address some of the causes and factors associated with the crisis, the federal government offered the provinces and territories \$5 billion over 10 years for mental health and addiction supports as part of our new health accord.

In addition, Health Canada is improving access to and information as it relates to a number of medication-assisted therapies. We funded the Canadian Research Initiative in Substance Misuse to provide better evidence-based guidelines for medication-assisted treatment.

We supported McMaster University's update to the Canadian Guideline for Safe and Effective Use of Opioids for Chronic Non-Cancer Pain, developed by a group of clinicians, researchers and patients.

processus d'approvisionnement d'urgence pour ce vaporisateur. Nous avons accordé une exemption valable pour quatre ans à Insite, le site de consommation supervisée de Vancouver que vous connaissez sans doute, et octroyé également une exemption au Dr Peter Centre à Vancouver.

Nous avons mis fin à l'interdiction d'accès à l'héroïne de qualité pharmaceutique, une importante option pour les médecins qui doivent traiter les cas les plus graves de toxicomanie. Nous avons appuyé l'adoption de la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose, le projet de loi C-224, qui offre l'immunité à l'égard d'accusations de possession simple pour les témoins d'une surdose qui appellent les secours.

Nous avons mis la dernière main à de nouvelles mesures réglementaires contrôlant les produits chimiques utilisés pour fabriquer le fentanyl, ce qui a compliqué la tâche à ceux qui produisent des substances illicites.

J'ai organisé de concert avec le ministre ontarien de la Santé une conférence nationale et un sommet sur les opioïdes. Il en est ressorti une déclaration conjointe dans laquelle neuf ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et plus de 30 organisations se sont engagés à prendre des mesures concrètes.

En collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous avons mis sur pied un comité consultatif spécial sur l'épidémie de surdoses d'opioïdes avec représentation du Conseil des médecins hygiénistes en chef pour le Canada.

En 2016-2017, le gouvernement fédéral a versé 36,1 milliards de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé pour l'ensemble de leurs services de santé, y compris le traitement des toxicomanies.

Nous avons de plus annoncé récemment dans le budget de 2017 un financement de 100 millions de dollars pour lutter contre la crise qui perdure. Ce total comprend 65 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives fédérales ainsi qu'un financement d'urgence additionnel de 10 millions de dollars pour la Colombie-Britannique et de 6 millions de dollars pour l'Alberta.

Dans le but de cibler certains des facteurs à l'origine de la crise, le gouvernement fédéral a offert aux provinces et aux territoires une somme de 5 milliards de dollars sur 10 ans pour des mesures de soutien en santé mentale et en toxicomanie dans le cadre du nouvel accord sur la santé.

De plus, Santé Canada améliore l'accès à différents traitements offerts au moyen de médicaments ainsi que l'information à ce sujet. Nous avons financé l'Initiative canadienne de recherche sur l'abus de substances afin d'élaborer de meilleures directives fondées sur des données probantes pour ce genre de traitements.

Nous avons appuyé le travail accompli par l'Université McMaster pour la mise à jour des Lignes directrices canadiennes sur l'utilisation sécuritaire et efficace des opioïdes pour la douleur non cancéreuse, avec la collaboration d'un groupe de cliniciens, de chercheurs et de patients.

That gives you some idea of the work done so far. Unfortunately, while we cannot end this opioid crisis immediately, we have taken swift and decisive action. We will continue, and I look forward to working with you on this, to make sure we have a comprehensive and balanced approach to deal with problematic substance use for the long term.

Making Bill C-37 law is an important step to support this approach to drug policy.

I would take a moment to respectfully urge this committee to work as expeditiously as you possibly can. Your role in this matter is critical. As you know, people are dying in Canada every day and there are measures in this legislation that will save lives.

This legislation was so important that in the other place, for the first time in its political party's history, the New Democratic Party supported time allocation to move this bill as quickly as possible through the legislative process. The health committee in the other place conducted a thoughtful study on the opioid crisis. I would be happy to circulate the government's response to honourable senators once it is tabled. Because of this investigation and the hearings with witnesses that had already been completed, the health committee in the other place was able to complete their study on this bill quickly.

I know many of you have been pressed with this issue and have already taken a number of steps to prioritize this legislation. I want to personally thank you for that. We need to do everything at our disposal to save these lives that are being cut short.

This proposed legislation would equip the federal government and law enforcement with stronger tools to address problematic substance use and the ability to support communities fighting this crisis on the local level.

We will continue to work with our party partners, including the provinces, territories, municipalities, indigenous communities and civil society to address this opioid crisis.

[Translation]

This will allow us to better protect Canadians, save lives and address the root causes of a major issue that affects our entire country.

Thank you for asking me to join you today. We would be happy to take questions.

Vous avez donc une meilleure idée des mesures déjà prises. S'il n'est malheureusement pas possible de mettre fin à la crise des opioïdes sur-le-champ, nous n'avons tout de même pas hésité à passer à l'action de manière concrète et décisive. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens et je me réjouis à la perspective de collaborer avec vous dans ce dossier de telle sorte que nous puissions compter sur une approche exhaustive et équilibrée pour composer à long terme avec la consommation problématique de drogues et d'autres substances.

L'adoption du projet de loi C-37 est une étape importante à l'appui de cette démarche stratégique.

Je me permets d'ailleurs de prendre un moment pour exhorter respectueusement le comité à agir aussi rapidement que possible. Vous avez un rôle crucial à jouer. Comme vous le savez, il y a chaque jour au Canada des gens qui meurent d'une surdose, et ce projet de loi renferme des mesures qui pourraient sauver des vies.

Ce projet de loi est d'une telle importance que le Nouveau Parti démocratique a appuyé, pour la toute première fois de son histoire, une motion d'attribution de temps afin d'accélérer au maximum le traitement législatif de cette mesure. Le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a mené une étude approfondie sur la crise des opioïdes. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de transmettre aux honorables sénateurs la réponse du gouvernement dès qu'elle aura été déposée. En raison de l'enquête menée et des témoignages qui avaient déjà été entendus, le comité de la Chambre a pu effectuer très rapidement son étude de ce projet de loi.

Je sais que vous avez été nombreux à mettre les bouchées doubles dans ce dossier et à faire le nécessaire pour que ce projet de loi ait la priorité. Je tiens à vous en remercier personnellement. Nous devons tout mettre en œuvre pour sauver ces vies qui prennent fin prématurément.

Les mesures législatives proposées procureraient au gouvernement fédéral et aux forces de l'ordre des outils plus efficaces pour s'attaquer à la consommation problématique de drogues et d'autres substances tout en leur permettant d'appuyer les efforts des collectivités qui luttent contre cette crise à l'échelon local.

Nous allons continuer de travailler avec nos partenaires, y compris les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones et la société civile, pour enrayer la crise des opioïdes.

[Français]

Nous pourrions ainsi mieux protéger les Canadiens et Canadiennes, sauver des vies et nous attaquer aux causes profondes d'un grave problème qui touche tout le pays.

Merci de m'avoir invitée à vous adresser la parole aujourd'hui. Nous répondrons volontiers à vos questions.

[English]

The Chair: Thank you, minister. We have roughly 45 minutes remaining for questions. I know that many senators want to participate. I will encourage concise questions and comparable responses, if possible.

Senator Batters: Minister, it is my understanding that a number of the measures in this bill were tabled by our Conservative government's Bill C-70 in June 2015. This included measures like giving Canada Border Services Agency increased powers to inspect suspicious mail and allowing Ottawa to limit the importation of devices like pill presses.

We are in the midst of an opioid crisis and have been for many months. Children are dying. Knowing that, why did you wait 18 months to introduce legislation containing measures that were already drafted and ready to go in 2015?

Ms. Philpott: Thank you for the question. You are absolutely right. There are pieces of this legislation that had been previously introduced in the previous government. They were not the areas where we were being most pressed but they were areas where people were concerned.

When we came to government the area I was immediately asked about most frequently was the matter of supervised consumption sites. We took some time to consider the process that had been put in place by the previous government. We had hoped it would be workable to allow access to supervised consumption sites as quickly as possible, but it proved onerous and I was under tremendous pressure to address that.

As we moved forward in putting in place measures to expedite the process for application of supervised consumption sites, we looked to these other measures that had been in the previous government's Bill C-70 and added those in.

In retrospect, things take time and one can never move quickly enough in a process like this. However, as soon as we recognized that we needed to put legislation in place on drugs and substances we added these additional measures.

Senator Batters: Like you referred to, you have significantly altered the requirements put into place by the former Conservative government for the applications of drug consumption sites.

Some of the criteria that Bill C-37, your bill, now abandons include letters of opinion and concerns from significant community stakeholders such as the local government and the

[Traduction]

Le président : Merci, madame la ministre. Il nous reste environ 45 minutes pour les questions. Je sais que plusieurs sénateurs en ont à vous poser. Dans la mesure du possible, il serait bon que les questions soient concises et que les réponses le soient tout autant.

La sénatrice Batters : Je crois comprendre, madame la ministre, qu'un certain nombre des mesures prévues dans ce projet de loi ont déjà été présentées par notre gouvernement conservateur dans le cadre du projet de loi C-70 en juin 2015. Il s'agissait notamment des mesures visant à conférer des pouvoirs accrus à l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'inspection des envois suspects et à permettre à Ottawa de limiter l'importation d'appareils comme les presses à comprimés.

Nous sommes en plein cœur d'une crise des opioïdes qui perdure depuis des mois. Des enfants en meurent. Dans ce contexte, pourquoi avez-vous attendu 18 mois pour présenter des mesures législatives qui étaient déjà rédigées et prêtes à être adoptées en 2015?

Mme Philpott : Merci pour la question. Vous avez tout à fait raison. Certains éléments de ce projet de loi ont en effet déjà été présentés par le gouvernement précédent. Les mesures en question ne portaient pas sur les aspects au sujet desquels les plus fortes pressions s'exerçaient sur nous, mais il s'agissait tout de même de sujets de préoccupation.

Lorsque nous avons formé le gouvernement, c'est à propos des sites de consommation supervisée que l'on m'a interpellée le plus souvent au départ. Nous avons pris le temps d'examiner le processus mis en place par le gouvernement précédent. Nous espérons qu'il soit possible de permettre l'accès aussi rapidement que possible aux sites de consommation supervisée, mais cela s'est révélé plus difficile que prévu et j'ai fait l'objet d'énormément de pressions à cet égard.

Lorsque nous sommes allés de l'avant en proposant des mesures visant à accélérer le processus de demande pour les sites de consommation supervisée, nous avons pris en compte les autres mesures proposées par l'ancien gouvernement dans le cadre du projet de loi C-70 et nous en avons inclus quelques-unes.

Tout bien considéré, il faut prendre le temps de bien faire les choses et il n'est jamais possible d'aller aussi vite qu'on le voudrait dans un processus comme celui-ci. Quoi qu'il en soit, dès que nous avons convenu de la nécessité de présenter un projet de loi concernant les drogues et les autres substances, nous avons décidé d'y ajouter ces mesures.

La sénatrice Batters : Comme vous l'avez vous-même indiqué, vous avez considérablement atténué les exigences établies par l'ancien gouvernement conservateur relativement aux demandes pour la mise en place d'un site de consommation supervisée.

Parmi les critères auxquels on propose de renoncer dans votre projet de loi C-37, notons les lettres d'opinion et de préoccupation d'intervenants locaux importants au sein de l'administration

head of effective policing services. Instead, your legislation requires only the vague “expressions of community support or opposition.”

Without the input of the local government or police services in an area, what would qualify as an “expression of community support or opposition” for the purposes of your bill? Would one positive letter, for example, from a supportive community organization or leader suffice?

Ms. Philpott: My officials may want to add to this, as well, but the reality is that the approach that we went to in this puts a significant amount of discretion in the hands of the Minister of Health to make a decision based on the particular circumstances of that community.

We wanted to include the measures that the Supreme Court indicated needed to be taken into consideration, including community support. On a case-by-case basis the Minister of Health may choose to look to require additional items like that to be able to document the community support. The Minister of Health, especially in turning down an application, would be required under this legislation to explain, for example, that there were members of the community who were opposed to it.

I have certainly been impressed with the reality we are facing on the ground from the beginning of the time that I took office. Many cities and communities across the country desperately want to be able to open supervised consumption sites. The community support is overwhelmingly pushing for us to be able to allow that authority to provide an appropriate exemption. People are dying in the streets on a daily basis and people are looking for every possible mechanism.

Within the Minister of Health’s discretion, assuming that there is support in the community, the burden of pressure and need was to be able to provide support for these in communities that need them. You will see included in the five factors that there has to be a demonstration not only of community support but also of community need.

Senator Jaffer: Thank you, minister, for being here, especially on a week that you are not sitting. We appreciate your presence.

Minister, the last legislation that in the previous government put in place there were 27 conditions. It was very onerous and very difficult, especially in my province of B.C. We heard from many people that it was virtually impossible to open another site. You now have five. I looked at them. This is something people can do, but people need time to do this.

I would like to hear from you as to why you did not consider that in an emergency, in a case where a 56(1) exemption cannot apply because there isn’t the time to empower the provincial minister to open a temporary site, for example in B.C. with all the

municipale et des forces de l’ordre. Votre projet de loi n’exige plutôt que de vagues « expressions d’appui ou d’opposition de la communauté ».

Sans l’apport de l’administration locale ou des services de police concernés, qu’entendez-vous exactement par les « expressions d’appui ou d’opposition de la communauté » pour l’application de votre projet de loi? Est-ce qu’il suffirait par exemple d’une seule lettre d’appui d’une organisation communautaire ou d’un chef de file local?

Mme Philpott : Il est possible que mes collaboratrices veuillent ajouter quelque chose à ce sujet, mais le fait est que nous avons choisi de conférer un important pouvoir discrétionnaire au ministre de la Santé en fonction des circonstances particulières aux différentes collectivités.

Nous avons voulu inclure les facteurs jugés nécessaires par la Cour suprême, y compris le soutien communautaire. Selon la situation, il sera possible pour le ou la ministre de la Santé d’exiger des éléments additionnels pour s’assurer du soutien de la communauté. Le ou la ministre devra en outre, surtout si une demande est rejetée, expliquer par exemple que certains membres de la communauté s’opposaient au projet.

Depuis mon entrée en fonction, il ne fait aucun doute que j’ai été grandement impressionnée par la manière dont les choses se passent sur le terrain. De nombreuses villes et collectivités canadiennes souhaitent désespérément avoir la possibilité d’ouvrir un site de consommation supervisée. Le soutien de la communauté nous incite fortement à accorder les exemptions nécessaires à cette fin. Chaque jour, des gens meurent dans la rue et nous sommes à l’écoute de toutes les pistes de solution possibles.

Compte tenu des pressions exercées et des besoins criants des communautés en la matière, il fallait que le ou la ministre de la Santé puisse exercer son pouvoir discrétionnaire, pour autant que la communauté locale soit favorable à l’initiative. Comme vous pouvez le constater dans les cinq critères établis, il faut démontrer non seulement que l’on bénéficie de l’appui de la communauté, mais aussi qu’un tel site réponde à un besoin.

La sénatrice Jaffer : Merci, madame la ministre, de votre présence aujourd’hui, spécialement pendant une semaine où la Chambre ne siège pas. Nous l’apprécions beaucoup.

Madame la ministre, dans la dernière loi proposée par le gouvernement précédent, il y avait 27 conditions. C’était très lourd et très difficile à appliquer, surtout pour ma province de la Colombie-Britannique. Plusieurs nous ont dit qu’il était à toutes fins utiles impossible d’ouvrir un nouveau site. Nous avons maintenant cinq conditions. J’y ai jeté un coup d’œil. Il devient possible de le faire, mais il faut y mettre un certain temps.

Dans les situations d’urgence, par exemple comme en Colombie-Britannique avec tous les problèmes que nous connaissons, où l’exemption prévue au paragraphe 56(1) ne peut pas s’appliquer puisqu’on n’a pas le temps d’autoriser le ministre

problems that are happening, why couldn't the minister of health provincially open for a short time to deal with this issue? Did you consider that provision?

Ms. Philpott: That is an excellent question and it is indeed something that we considered. You are absolutely right that the process under the current legislation as it exists is tremendously onerous. The binders my department received to meet the 26 criteria are quite remarkable, considering the fact that the people who are filling these out are dealing with the front lines of the overdose crisis at the same time.

I have urged my officials to be as helpful as possible in helping people to fill out the application process. That will continue under the new criteria, so that even though we have moved it to five factors I will encourage them to be as helpful as possible. In fact they have sought to do that to support communities that are feeling this desperate need.

We felt that the idea of passing on his responsibility to the provinces and territories would put us at risk where there may be inconsistency across the country. When we are dealing with a matter of drugs and substances and dealing with prosecution, for example, it made sense for there to be some cohesiveness and coherence across the country. Yes, indeed we did discuss that.

I have made it very clear to those communities crying out for help that we will make sure we do everything within our power to work with our provincial partners to be able to support the communities that want these.

Senator Jaffer: I have a very quick question. All the five, according to the Supreme Court of Canada, I accept those. The one requirement that I have a bit of concern with and think will be time consuming is the resources available to support the maintenance of the site.

I believe it is vague. How long? Is it for a year? Is it for six months? Could you elaborate on that?

Ms. Philpott: I may not be able to go into specifics in a short answer, but a good example of this is in Ontario where Toronto and now Ottawa have applications in process. In Toronto's case, for example, they had three sites where they were enthusiastic to get sites open to people. One of the pieces that held us at bay, as it were, in approving those was that we needed to make sure they had the resources to be successful. We were thankful when the provincial government announced they would put the resources behind and announced that money would be there.

provincial à ouvrir un site temporaire, j'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas envisagé la possibilité de permettre au ministre provincial d'ouvrir un site pendant une courte période pour contrer la crise. Avez-vous songé à une telle disposition?

Mme Philpott : C'est une excellente question, et nous avons effectivement envisagé cette option. Je conviens tout à fait avec vous que le processus établi par la loi en vigueur est extrêmement lourd. Les dossiers reçus par mon ministère pour satisfaire aux 26 critères témoignent d'un travail tout à fait remarquable, surtout si l'on considère le fait que les personnes qui s'en chargent doivent également composer au quotidien avec la crise des surdoses.

J'ai demandé à mes fonctionnaires de tout mettre en œuvre pour aider les gens à cheminer dans le processus de demande. Ils vont continuer à le faire avec l'application des nouveaux critères, même s'il n'en restera que cinq. En fait, chacun était déterminé à tout faire pour aider les collectivités qui ont désespérément besoin d'un tel site.

Nous avons jugé que le transfert de cette responsabilité aux provinces et aux territoires risquait de causer un manque de cohérence à la grandeur du pays. Une telle uniformité dans l'application des règles nous semble nécessaire lorsqu'il est question de drogues et d'autres substances dont la consommation peut donner lieu à des poursuites judiciaires. Reste quand même que nous en avons effectivement discuté.

J'ai indiqué très clairement à ces gens qui réclament de l'aide à grands cris que nous allons tout mettre en œuvre en collaboration avec nos partenaires provinciaux pour nous assurer d'offrir aux communautés touchées l'aide dont elles ont besoin.

La sénatrice Jaffer : J'ai une très brève question. J'accepte les cinq critères retenus en fonction du jugement de la Cour Suprême du Canada. Il y a par contre une des exigences qui m'inquiète un peu, car je crains qu'il faille un certain temps pour déterminer si l'on a effectivement les ressources disponibles pour voir à l'entretien du site.

Je crois que c'est un peu vague. Pendant combien de temps exactement? Est-ce pour une année? Est-ce pour six mois? Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

Mme Philpott : Je ne pourrai pas nécessairement vous donner tous les détails en gardant ma réponse brève, mais je pense que nous en avons un bon exemple en Ontario alors que Toronto et, maintenant, Ottawa ont des demandes en cours de traitement. Dans le cas de Toronto, on souhaite absolument ouvrir des sites à trois endroits distincts. Si nous n'avons pas déjà approuvé ces sites, c'est notamment parce que nous devons nous assurer que l'on dispose des ressources nécessaires pour mener le projet à terme. C'est dans ce contexte que nous nous sommes réjouis de l'annonce du gouvernement provincial qui a indiqué qu'il allait injecter les ressources nécessaires, notamment du point de vue financier.

We put this in there because the Supreme Court had put this in as a factor to consider, but I think it is a reasonable factor. So far, these sites have been highly successful. They have been able to save lives, make sure there is no increased crime and make sure there are no challenges in the surrounding area. We have to make sure they continue to be successful and having the resources to function well will be important in that.

Senator McIntyre: I have to admit I am concerned that your bill would reduce from 26 to only 5 criteria, which severely weakens Bill C-2, the current regime under the Respect for Communities Act. You have explained the rationale behind reducing considerably those criteria. Hopefully, it will tackle the present national crisis we are facing today.

My question has to do with the drug treatment centres. In reading your bill I note that it does not contain provisions on drug treatment centres that are considered as being an important part of the solution. Could you enlighten us on why Bill C-37 does not contain provisions on drug treatment centres?

Ms. Philpott: I may need some further elaboration on whether I am getting at the right point, but let me make an attempt. If I haven't got your question quite clear, maybe you can clarify it for me.

I think you are asking about treatment for problematic substance use and medication-assisted therapy to go along with the supervised consumption sites.

Senator McIntyre: Yes.

Ms. Philpott: This is an incredibly important question. As you may have heard me say, the response to drug policy and the response to this overdose crisis have to be comprehensive. It requires all of those pillars.

Prevention is incredibly important. We need to talk about why people end up with problematic substance abuse to begin with. It is often related to unresolved trauma, mental illness and a whole bunch of other social issues.

We need to make sure they have harm reduction facilities, including that supervised consumptions are available, but you are absolutely right that treatment has to be an essential part of this.

Treatment involves things like counselling, mental health care, housing support and social support. It also includes medical treatment and medication-assisted therapy in many cases that

Nous l'indiquons ici parce que la Cour suprême a déterminé que c'est un facteur à prendre en considération, et je pense que c'est un facteur raisonnable. À ce jour, ces sites connaissent beaucoup de succès. Ils permettent de sauver des vies, préviennent une hausse de la criminalité et permettent de réduire les problèmes dans le voisinage. Nous devons nous assurer qu'ils continuent de porter fruit et qu'ils disposent des ressources nécessaires pour bien fonctionner, un élément important de l'équation.

Le sénateur McIntyre : Je dois admettre que je m'inquiète du fait que votre projet de loi porte le nombre de critères de 26 à seulement 5, ce qui affaiblit grandement le projet de loi C-2, qui prescrit le régime de la Loi sur le respect des communautés. Vous nous avez expliqué pourquoi le nombre de critères a autant diminué. J'espère que cela permettra de contenir la crise à laquelle nous sommes confrontés actuellement.

Ma question porte sur les centres de traitement de la toxicomanie. À la lecture de votre projet de loi, je me suis rendu compte qu'il ne contient aucune disposition mettant en relief l'importance des centres de traitement de la toxicomanie dans la solution. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le projet de loi C-37 ne contient aucune disposition sur les centres de traitement de la toxicomanie?

Mme Philpott : J'aurai peut-être besoin de quelques précisions pour être sûre de bien répondre à votre question, mais permettez-moi d'essayer quelque chose. Si je n'ai pas bien compris votre question, vous pourrez la clarifier pour moi.

Je pense que vous parlez du traitement des personnes faisant un usage problématique de substances et de la nécessité d'offrir des traitements à l'aide de médicaments en plus d'ouvrir des centres d'injection supervisée.

Le sénateur McIntyre : Voilà.

C'est une question extrêmement importante. Comme vous m'avez peut-être déjà entendue le dire, notre politique relative aux drogues et notre réponse à la crise des surdoses doivent comprendre beaucoup de choses. Elles doivent comprendre tous ces piliers.

La prévention est un élément extrêmement important. Il faut parler des raisons qui mènent les gens à commencer à consommer ces substances de façon abusive. C'est souvent lié à un traumatisme non réglé, à la maladie mentale et à toutes sortes d'autres problèmes sociaux.

Il faut veiller à ce que ces personnes aient accès à des établissements de réduction des méfaits, y compris à des centres d'injection supervisée, mais vous avez absolument raison de souligner que le traitement est un aspect essentiel de la stratégie.

Le traitement peut comprendre toutes sortes de choses comme des services psychologiques, des soins de santé mentale, de l'aide au logement et du soutien social. Il y a également des traitements

may take the form of opioid substitution therapy like Suboxone, for example. Sometimes in certain circumstances it will involve things like access to pharmaceutical-grade heroin.

There is nothing in this bill that would prevent a provincial government from being able to associate a treatment centre with a supervised consumption site. In fact it's a very good idea in many cases.

One thing that grieves me tremendously is that people will come into a supervised consumption site. Their life will be saved if they overdose and they will be introduced to the health care system, but very often they are sent right back out into the street. They have a recognized opioid dependency.

In order to maintain that dependency and deal with the health condition they are associated with, they will often seek more drugs. Those will be drugs that they will seek on the streets and commit crimes sometimes in order to access those.

Being able to find ways to introduce people to treatment in connection with these sites is a fantastic idea, and I'm certainly encouraging my provincial partners to consider that.

Senator McIntyre: Overall, as you know, minister, three models of drug consumption rooms are operational in Europe: integrated, specialized and mobile facilities. Are mobile injection sites covered by this bill? If not, are you considering mobile injection sites?

Ms. Philipott: Thank you for an excellent question. Mobile supervised consumption sites would certainly be able to apply under this bill. In fact we have two applications that are in process. They are slightly more complicated applications in order to demonstrate that they would meet the criteria, but as you've indicated in Europe these have been found to be helpful. We're open to considering those according to the appropriate legislation.

[Translation]

Senator Dupuis: Minister, thank you for making yourself available to meet with us today.

I have a question about the minister's new authority to make an order that would add a designated substance to the list for a maximum of two years, even though the legislation already grants the Governor in Council the power to make an order and even though we — lawyers — generally do not like to resort to ministerial discretion, as that means both adding an element and removing it.

Can you enlighten us on the justification for using that particular process?

médicaux et des traitements à l'aide de médicaments, qui prennent bien souvent la forme de traitements de substitution aux opioïdes, notamment au Suboxone. Dans certaines circonstances, on utilisera des substances comme de l'héroïne de qualité pharmaceutique.

Il n'y a rien dans cette loi qui empêcherait un gouvernement provincial d'associer un centre de traitement à un centre d'injection supervisée. C'est même une très bonne idée dans bien des cas.

Il y a une chose qui me peine énormément, c'est que des gens utiliseront un centre d'injection supervisée, leur vie sera sauvée en cas de surdose, ils entreront dans le système de soins de santé, mais bien souvent, ils finiront par être renvoyés à la rue, même s'ils souffrent d'une dépendance connue aux opioïdes.

Pour nourrir cette dépendance et essayer de gérer le problème de santé qui y est associé, ils chercheront souvent à obtenir plus de drogues. Ils les chercheront dans la rue et commettront parfois des crimes pour y avoir accès.

Il serait fantastique de trouver des façons d'amener les personnes qui fréquentent un centre d'injection supervisée à commencer un traitement, et j'encourage absolument mes partenaires provinciaux à y réfléchir.

Le sénateur McIntyre : Comme vous le savez, madame la ministre, il existe trois modèles de salles de consommation de drogues en Europe : les installations intégrées, les établissements spécialisés et les unités mobiles. Ce projet de loi s'applique-t-il aux sites d'injection mobiles? Sinon, envisagiez-vous la création de sites d'injection mobiles?

Mme Philipott : Je vous remercie de cette excellente question. Ce projet de loi pourrait certainement s'appliquer aux sites de consommation supervisée mobiles. En fait, il y a actuellement deux demandes en traitement. Ce sont des demandes un peu plus compliquées, parce que les demandeurs doivent prouver qu'ils respectent les critères, mais comme vous l'avez indiqué, ces sites s'avèrent utiles en Europe. Nous sommes ouverts à l'idée d'examiner ces demandes sous le régime de la loi appropriée.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci, madame la ministre, de vous être rendue disponible pour nous rencontrer aujourd'hui.

J'ai une question concernant le nouveau pouvoir de la ministre d'adopter un arrêté qui ajouterait, pour une période maximale de deux ans, une substance désignée à la liste, alors que la loi prévoit déjà le pouvoir, par le gouverneur en conseil, de prendre un décret et que, en général, nous, les juristes, nous n'aimons pas avoir recours au pouvoir discrétionnaire d'un ministre, car cela signifie à la fois ajouter un élément et le retirer.

Pouvez-vous nous éclairer sur la raison particulière qui justifie le recours à ce procédé particulier?

[English]

Ms. Philpott: I think I will turn to my officials to clarify the specifics. You are absolutely right. In many cases the Governor-in-Council authorities can allow for these products to be listed or delisted. Hilary or Diane can respond to that.

Hilary Geller, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: The section that we refer to as allowing for temporary accelerated scheduling is similar to authorities that exist in a number of other countries. It's designed to address an emerging problem of new psychoactive substances. Where in the past you might see one or two new substances a year, over the last number of years that has increased rapidly to where we are now seeing one or two a week in some cases.

Instead of going through the normal regulatory process, as you indicated, senator, this authority allows the minister a much quicker scheduling. If it runs its typical course it can take between 18 and 24 months. That's a long period of time when dealing with a dangerous substance.

We're thinking possibly as quickly as eight weeks, depending on the circumstances, but that would be limited to cases where a substance poses a significant risk or alternatively may pose a risk and we know it has no legitimate purpose.

It's a renewable authority. It can't continue for more than two years. We anticipate that at the same time this process is used we would also be going through our usual regulatory analysis to replace it with that process for its long-term scheduling.

[Translation]

Senator Dupuis: Do the offences designated in the bill include physician-prescribed opioids? There is talk about possession for purpose of consumption, but is there talk about what is partially causing the opioid crisis — prescription by health care professionals?

[English]

Ms. Philpott: You are right. Some of the roots of the crisis are related to prescription opioids but that's not the matter being addressed in the particular bill. We are responding to that in our more broad strategy, including the work that we did at the opioid summit where we brought together national stakeholders, including regulators of doctors and pharmacists, et cetera. That's not the subject of the particular legislation.

Senator White: Thanks to the minister and staff for being here. It's appreciated.

[Traduction]

Mme Philpott : Je crois que je vais laisser mes fonctionnaires vous présenter les détails. Vous avez tout à fait raison. Dans bien des cas, les pouvoirs dont dispose le gouverneur en conseil lui permettent d'ajouter des produits à la liste ou d'en retirer. Hilary ou Diane pourrait répondre à cela.

Hilary Geller, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada : L'article en question, qui permet des modifications accélérées temporaires à la liste prescrit des pouvoirs comparables à ceux qui existent dans divers autres pays. Ils permettent de réagir aux problèmes découlant de l'apparition de nouvelles substances psychotropes. Jusque-là, on pouvait voir apparaître une ou deux nouvelles substances par année, alors que depuis quelques années, le phénomène s'est accéléré au point où il peut en apparaître une ou deux par semaine aujourd'hui.

Ces pouvoirs permettent à la ministre d'inscrire une substance à la liste beaucoup plus rapidement, plutôt que de s'astreindre au processus réglementaire habituel. Habituellement, le processus peut prendre entre 18 mois et 24 mois. C'est long lorsqu'une substance est vraiment dangereuse.

Nous croyons que cette intervention spéciale pourrait prendre aussi peu que huit semaines, selon les circonstances, mais ce serait limité aux cas où une substance présente un risque important ou qu'elle peut présenter un risque et que nous savons qu'elle ne sert à aucune fin légitime.

C'est un pouvoir renouvelable, qui ne peut excéder deux ans. Nous nous attendons à ce que parallèlement à l'exercice de ce pouvoir, nous procédions à l'analyse réglementaire ordinaire en bonne et due forme, afin que la substance soit inscrite à la liste à long terme.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Les infractions désignées dans le projet de loi comprennent-elles la prescription d'opioïdes par les médecins? On parle de la possession dans l'intention de consommer, mais parle-t-on de ce qui cause une partie de la crise des opioïdes, c'est-à-dire de sa prescription par les professionnels de la santé?

[Traduction]

Mme Philpott : Vous avez raison. Cette crise prend en partie racine dans les habitudes de prescription d'opioïdes, mais ce n'est pas l'objet de ce projet de loi. Nous prévoyons des mesures en ce sens dans notre stratégie générale, qui comprend tous les travaux que nous avons effectués lors du sommet sur les opioïdes, auxquels ont participé les divers intervenants du pays, y compris les organismes de réglementation des médecins et des pharmaciens. Ce n'est pas l'objet de ce projet de loi-ci.

Le sénateur White : Je remercie la ministre et son personnel d'être ici aujourd'hui. C'est très apprécié.

My first question will focus on the work of Health Canada and whether or not they are proactive enough in identifying what drugs are coming and what other possibilities we would have.

I appreciate that you need the new legislation to be able to be proactive, but I do think that we are behind most countries if we look at Australia. The U.S. listed precursors for fentanyl in 2006. We did so in 2016. With bath salts we were behind most of the countries.

I guess I'm asking what we anticipate seeing going forward from Health Canada when it comes to being proactive. Eight weeks is a long time in Vancouver. It probably means about 175 people have died. That's a long time for some of these issues. Do we anticipate seeing activity happen more quickly?

Ms. Philpott: Thank you for the question and thank you for your particular interest in this issue. Again, Hilary or Ms. Tam may want to add to this.

This requires our working closely with our partners in public safety, including law enforcement officials who are doing a large part of the work on this. Some of the new resources we are providing through even the money that I talked about earlier are around laboratory testing and toxicology, to be able to get better information about the substances that are being intercepted on the street. That also allows us then to be able to identify the new substances, as this is a rapidly changing environment. I don't know whether you want to add to that at all, Hilary.

Ms. Geller: I guess I would just add that this new provision will work in concert with an existing provision under the Food and Drugs Act, which is perhaps not as well understood as it could be. It means that any substance sold that is not approved under the Food and Drugs Act and that alters a mental process is in fact illegal right from the beginning. Even before something is temporarily scheduled law enforcement can move against it. I think one of the things we need to do is work with our colleagues at public safety to ensure that is better understood.

Diane Labelle, General Counsel, Health Canada Legal Services, Health Canada: There is an additional tool being proposed with the amendments to section 7.1 where we capture anything being used with the intention that it will produce a controlled substance. Between the accelerated scheduling, the backstop offered by the FDA prohibitions on selling and 7.1, I think there is a much enlarged capacity to deal with new substances.

Senator White: I spent last Sunday night and Monday night in East Hastings with police officers and health officials walking up and down those streets and visiting some of the facilities. The

Ma première question concerne le travail de Santé Canada et vise à déterminer si le ministère est assez proactif pour repérer les drogues qui s'en viennent et quelles seraient les autres possibilités.

Je comprends que vous avez besoin de cette nouvelle loi pour être proactive, mais je crois tout de même que nous traînons de l'arrière par rapport à la plupart des autres pays, particulièrement l'Australie. Les États-Unis avaient inscrit à leur liste les précurseurs du fentanyl dès 2006. Nous l'avons fait en 2016. Pour les sels de bain, nous sommes en retard par rapport à la plupart des autres pays.

J'aimerais savoir à quoi nous pouvons nous attendre de Santé Canada comme mesures proactives. Huit semaines représentent beaucoup de temps à Vancouver. Cela signifie probablement qu'environ 175 personnes seront mortes. C'est long pour certains problèmes. Pouvons-nous nous attendre à des interventions plus rapides?

Mme Philpott : Je vous remercie de cette question et je vous remercie de votre intérêt particulier pour cet enjeu. Encore une fois, Hilary ou Mme Tam pourrait compléter ma réponse.

Nous devons travailler très étroitement avec nos partenaires de la sécurité publique, y compris avec les responsables de l'application de la loi, qui assument une grande partie du travail à cet égard. Une partie des nouvelles ressources que nous fournirons grâce aux sommes dont j'ai parlé un peu plus tôt pour les tests en laboratoire et la toxicologie nous permettront de rassembler de l'information sur les substances trouvées dans la rue. Elles nous permettront d'identifier ces nouvelles substances, puisque c'est un domaine qui change rapidement. Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose à cela, Hilary.

Mme Geller : J'ajouterais probablement seulement que cette nouvelle disposition s'appliquera conjointement à une disposition existante de la Loi sur les aliments et drogues, qui n'est peut-être pas aussi bien comprise qu'elle le pourrait. Elle signifie que toute substance vendue sans avoir reçu l'approbation nécessaire en vertu de la Loi sur les aliments et drogues et qui altère un processus mental est d'entrée de jeu illégale. Donc, même avant qu'une substance ne soit temporairement inscrite à la liste, les agents d'application de la loi peuvent l'intercepter. Je crois que nous avons du travail à faire avec nos collègues de la sécurité publique pour veiller à ce que ce soit bien compris.

Diane Labelle, avocate générale, Services juridiques de Santé Canada, Santé Canada : Il y a un autre outil proposé grâce aux modifications apportées à l'article 7.1, qui porte sur toute chose utilisée afin de produire une substance désignée. Avec le processus accéléré d'inscription à la liste, le frein découlant des interdictions prévues à la LAD relativement à la vente et l'article 7.1, je pense que le pouvoir d'agir pour gérer les nouvelles substances est grandement élargi.

Le sénateur White : J'ai passé mes soirées de dimanche et de lundi derniers à East Hastings, avec des policiers et des professionnels de la santé, à arpenter les rues et à visiter

biggest concern raised by community members who aren't addicts and by police officers and health officials is the use of illegal drugs.

I notice that we did see a regulatory change that will allow for the use of medical-grade heroin, but we did not see any regulatory changes that will allow for the medical use of other than medical-grade heroin.

My perspective and that of most people around supervised injection sites is that they move to the relationship between a doctor and an addict, not organized crime, a drug dealer and an addict who is committing crimes but an addict and the doctor which is where it is now. Will we see regulatory change that will allow for greater use of prescriptive pharmaceuticals rather than illegal and illicit poison? I don't want to call them drugs because they're not that.

Ms. Philpott: Thank you for the question. It is a very good one. I encourage honourable senators to work with us in ensuring that access to all range of treatments and responses to this health problem are there. Some of this requires the decisions of provinces and territories as well as medical practitioners who obviously make decisions about what appropriate treatments are.

There is nothing in the bill and nothing in the law that would prevent provinces from expanding a treatment centre associated with a supervised consumption site to be able to allow these kind of treatments to which you are referring to work closely. I think it is an outstanding model and it's a model that we have to perhaps talk about a little more in public.

I know, senator, you are well aware of the work done in other countries. Switzerland is perhaps the best example of that. When people are determined to have opioids use disorder and/or have legal problems associated with their substance use disorder they are introduced to the possibility of being able to be prescribed medications. It certainly has been effective in decreasing crime rates in those areas, very dramatically decreasing overdose rates and treating this as a health issue.

Senator Joyal: I am concerned with section 52 of the act that amends the Customs Act. The purpose of the legislation is to abolish two sections of the Customs Act, one of which provides for the exception. I am concerned because I think the bill could be challenged on Charter grounds because you totally eliminate the exception without qualifying that you have used the least intrusive means. You have not taken means other than giving blank authorization for any opening, invading the privacy of citizens. In my opinion that could be challenged on Charter grounds because there is no nuance on the reason why the postal agent would be able to do the operation of opening.

certain de ces établissements. La plus grande préoccupation exprimée par les gens du milieu qui ne sont pas des toxicomanes, par les policiers et les professionnels de la santé, c'est la consommation de drogues illégales.

Je constate que le règlement a été modifié afin de permettre l'utilisation d'héroïne de qualité pharmaceutique, mais il ne permet toujours pas l'utilisation d'héroïne de qualité non pharmaceutique à des fins médicales.

J'ai l'impression, comme la plupart des personnes qui gravitent autour des centres d'injection supervisée, qu'ils voient la relation entre le médecin et le toxicomane, mais pas celle avec le crime organisé, le trafiquant de drogues. Ils ne voient pas un toxicomane en train de commettre des crimes, mais un toxicomane et le médecin qui sont là à l'instant. La réglementation sera-t-elle modifiée afin de permettre un plus grand usage de produits pharmaceutiques d'ordonnance plutôt que d'un poison illégal? Je ne veux même pas utiliser le mot « drogue » parce que ce n'est pas ce que c'est.

Mme Philpott : Je vous remercie de cette question, qui est très pertinente. J'invite les honorables sénateurs à travailler avec nous afin d'assurer l'accès à tout l'éventail des traitements et des outils possibles pour nous attaquer à ce problème de santé. Certains éléments relèvent de la décision des provinces et des territoires et des médecins eux-mêmes, qui sont évidemment ceux qui prennent les décisions sur les traitements appropriés dans la situation.

Il n'y a rien dans le projet de loi ni dans la loi qui empêcherait les provinces d'accroître la capacité d'un centre de traitement associé à un site de consommation supervisée, pour offrir le genre de traitement dont vous parlez et permettre une étroite collaboration entre les deux. Je pense que c'est un modèle remarquable, dont nous devons peut-être parler un peu plus au public.

Je sais, sénateur, que vous savez très bien ce qui se fait dans d'autres pays. La Suisse en est peut-être le meilleur exemple. Quand une personne est déterminée à régler ses problèmes de consommation d'opioïdes ou les problèmes juridiques qui découlent de sa consommation de diverses substances, elle peut de se faire prescrire des médicaments. C'est clairement efficace pour faire diminuer le taux de criminalité qui y est associé. Ces mesures font chuter radicalement les taux de surdose et permettent de traiter la chose comme un problème de santé.

Le sénateur Joyal : J'ai des réserves à l'égard de l'article 52 du projet de loi qui modifie la Loi sur les douanes. Le but du projet de loi est d'abolir deux dispositions de la Loi sur les douanes, dont celle qui prescrit l'exemption. Je suis inquiet, parce que je pense que ce projet de loi pourrait être contesté pour atteinte à la Charte parce que vous vous trouvez à éliminer totalement l'exemption sans préciser si vous prenez les mesures les moins envahissantes. Vous n'avez pris aucune mesure à part d'accorder une autorisation illimitée d'atteinte à la vie privée des citoyens. À mon avis, cela pourrait justifier une contestation fondée sur la Charte, parce qu'il n'y a aucune nuance afin de préciser les raisons pour lesquelles un agent des postes pourrait ouvrir des envois.

I have not gone through all the implications of this but since it also removes the possibility for somebody to file a declaration according to the universal postal convention you might be in breach of the postal convention in doing so. I am really concerned about that.

I know the objective is sound. It is to prevent trade through mail but on the other hand I think that you move too much on the ground without the safeguards to protect the privacy of citizens in specific circumstances.

Ms. Philpott: That's an excellent question. It was discussed earlier that this was also part of previous legislation. As we came forward it was something that the provinces were very much interested in.

Diane may want to comment on this now, but I would urge you to bring this up specifically with the folks from Canadian Border Services that will be here with you I believe tomorrow. They will be able to give detail as to how they propose to address this.

I absolutely respect your concerns in terms of making sure this does not impose on people's rights and privacies, but it is felt to be extremely important and that the risks of that can be appropriately dealt with.

Ms. Labelle: I can confirm that the Department of Justice did scrutinize the bill for consistency with the Charter and privacy legislation. Had there been an inconsistency a report would have been tabled with the clerk at the time of tabling the legislation.

Having said that, I think that tomorrow's officials will be in a better position to explain the implications you have raised with the international agreements.

Senator Joyal: I realize the minister is not responsible for that and I totally respect that. Now the authorization is for fighting drugs through mail, but once you give a blank authorization it could be open to anything and there is no longer protection.

That's why I have a real concern about it. The intention is good, but its impact and the way it could be used without balance is open to challenge.

Ms. Philpott: It is certainly one of the issues where we have to find the balance between making sure we protect the security and safety of Canadians while not infringing inappropriately on the rights and privacy of individuals.

The Chair: The Privacy Commissioner is appearing tomorrow as well.

Je n'ai pas étudié toutes les conséquences à cela, mais comme la modification élimine également la possibilité de faire une déclaration en vertu de la Convention postale universelle, vous pourriez par le fait même contrevenir à la Convention postale universelle. Cela m'inquiète beaucoup.

Je sais que l'objectif est bon. Il consiste à prévenir le commerce par la poste, mais je pense que vous allez trop loin, sans garantir à la population les protections nécessaires à la vie privée des citoyens dans certaines circonstances particulières.

Mme Philpott : C'est une excellente question. On a dit un peu plus tôt que cela faisait également partie du projet de loi précédent. Quand nous en avons fait la proposition, les représentants des provinces ont manifesté beaucoup d'intérêt.

Diane pourrait vouloir intervenir sur la question, mais je vous invite fortement à poser la question aux gens de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui viendront témoigner devant vous demain, si je ne me trompe pas. Ils pourront vous expliquer en détail comment ils comptent gérer la chose.

Je respecte totalement vos préoccupations et je comprends qu'il faut veiller à ne pas restreindre les droits de la personne ni le droit à la vie privée, mais cette mesure était jugée extrêmement importante pour remédier adéquatement aux risques qui se posent.

Mme Labelle : Je peux vous confirmer que le ministère de la Justice a analysé la conformité de ce projet de loi à la Charte et aux lois sur la protection de la vie privée. S'il y avait eu une quelconque incohérence, un rapport aurait été remis à la greffière au moment du dépôt du projet de loi.

Cela dit, je crois que les fonctionnaires qui viendront comparaître demain seront mieux placés que nous pour vous expliquer les conséquences de tout cela sur les conventions internationales.

Le sénateur Joyal : Je comprends que la ministre n'est pas responsable de cette question et je le respecte totalement. Cette autorisation vise à combattre le trafic de drogues par la poste, mais cette autorisation illimitée pourrait ouvrir la porte à toutes sortes de choses, et il n'y aurait plus de protection.

C'est la raison pour laquelle je suis si inquiet. L'intention est bonne, mais les conséquences pourraient être graves, et une utilisation abusive de ces dispositions pourrait donner lieu à des contestations.

Mme Philpott : Il faut assurément trouver l'équilibre entre la protection de la sécurité des Canadiens et la nécessité de ne pas porter atteinte aux droits et à la vie privée des personnes.

Le président : Le commissaire à la protection de la vie privée comparaitra demain lui aussi.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Minister, I have a comment that may be seen as somewhat cold. We will make a tremendous effort to thoroughly examine this bill. From the outset, you said that you were open to our suggestions. I hope that our concerns will be taken more into account than the case was for Bill C-14, for which the Senate made substantive recommendations that were considered only to an extent. We will come back to debating that issue, and I hope that you will show a great deal of openness.

I have a question about communities. I spent 20 years with the department of the environment. Every time decisions had to be made, including for establishing water treatment centres, when the citizen consultation period was shortened, as the case seems to be with this bill, local communities' reluctance increased.

Canadians become very concerned when we talk about drug consumption and about creating supervised consumption sites. We are faced with citizens who are very opposed to those issues.

In the context of this bill, why did you not include a transparent consultation process with Canadians, mayors and police forces to ensure that the decision is not being made strictly by Ottawa, but rather by local communities, as they will have to deal with those issues? It's the communities and not the federal or the provincial health department that will have to manage very serious problems.

Why did you not consider a highly structured and, most importantly, highly transparent consultation process in the context of this bill?

[*English*]

Ms. Philpott: Thank you very much for that question. I certainly agree with you that it's absolutely essential the community be consulted. This is very much a part of this bill. It is one of the requirements that the Supreme Court put in place and it's absolutely essential. The Minister of Health will be required to document that there has been appropriate community consultation.

I urge honourable senators to consider looking at the history of supervised consumption sites in Canada, particularly in communities where they have been successful in the past. Of course Vancouver is the best example where communities have been highly supportive of this.

In fact when there have been documentations in the process of opening injection sites such as Insite some people were somewhat skeptical but agreed to move ahead with approval of an exemption for Insite. If you go to those communities now you will hear widespread support for what it has done to improve the

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Madame la ministre, j'ai un commentaire à formuler qui pourrait être perçu comme étant un peu glacial. Nous allons faire un effort immense pour étudier à fond ce projet de loi. Dès le départ, vous avez dit que vous étiez ouverte à nos suggestions. J'espère qu'on tiendra compte davantage de nos préoccupations que dans le cas du projet de loi C-14, où le Sénat a fait des recommandations fondamentales qui ont été plus ou moins examinées. On y reviendra pour débattre de cette question, et j'espère que vous ferez preuve d'une grande ouverture.

J'ai une question concernant les communautés. J'ai travaillé pendant près de 20 ans au sein du ministère de l'Environnement. Chaque fois qu'on devait prendre des décisions, notamment pour établir des centres de traitement de l'eau, lorsqu'on écourtait la période de consultation des citoyens, comme cela semble être le cas avec ce projet de loi, on augmentait la réticence des communautés locales.

Les citoyens ont une grande crainte lorsqu'on parle de consommation de drogues et de création de centres de consommation supervisée. Nous sommes devant des citoyens qui expriment une grande opposition à ces questions.

Dans le cadre de ce projet de loi, pourquoi n'avez-vous pas intégré un processus transparent de consultation auprès des citoyens, des maires et des corps policiers pour vous assurer que la décision ne se prenne pas strictement par Ottawa, mais plutôt par les communautés locales, puisque ce sont elles qui seront confrontées à ces problèmes? Ce ne sont pas le ministère de la Santé fédéral ni le ministère de la Santé provincial qui devront gérer des problèmes très sérieux; ce sont les communautés.

Pourquoi n'avez-vous pas envisagé un processus de consultation très structuré et, surtout, très transparent dans le cadre de ce projet de loi?

[*Traduction*]

Mme Philpott : Je vous remercie beaucoup de cette question. Je conviens tout à fait avec vous qu'il est absolument essentiel de consulter les communautés. Cela fait vraiment partie de ce projet de loi. C'est l'une des exigences établies par la Cour suprême, et elle est absolument essentielle. La ministre de la Santé devra soumettre des documents attestant de la tenue de consultations appropriées auprès des communautés.

J'invite les honorables sénateurs à étudier l'histoire des sites de consommation supervisée au Canada, particulièrement celle des communautés où ils ont connu du succès. Bien sûr, Vancouver est le meilleur exemple où les communautés appuient vivement le projet.

En fait, quand on a présenté la documentation pendant le processus d'ouverture de sites d'injections comme celui d'Insite, certaines personnes étaient un peu sceptiques, mais ont accepté d'approuver le projet et d'accorder une exemption à Insite. Si vous allez voir les gens de ces communautés aujourd'hui, ils

safety of the community, to decrease crime and to decrease the drug paraphernalia that might be found in hallways and parks in the area.

Another piece of assurance I can give is that in the communities most severely affected by the opioid crisis, including in the western part of the country in particular, I would encourage you to speak to chiefs of police and mayors, including the mayor of Vancouver, the mayor of Calgary and the mayor of Edmonton.

All of the big city mayors that are most severely affected by this are highly supportive of making sure that we have the facilities available and that their communities are safe, not in spite of these but because of these measures that are available.

[Translation]

Senator Boisvenu: You are confirming that the obligation to consult communities will not be ignored in your bill.

[English]

Ms. Philpott: The duty to consult communities is deeply written in this bill. As long as I'm the Minister of Health community consultations will be an essential part of this process and it's written into the bill.

Senator Omidvar: My question was asked by Senator Joyal. I will pass.

Senator Unger: I have a separate but related concern that fentanyl is being mixed with marijuana. The marijuana at parties is used to convince young people that this safe drug can be used and then fentanyl-like substances are being mixed in.

I understand the government is doing this rapid response to the crisis but I'm concerned that legalizing marijuana will create another crisis. We know that marijuana seriously and adversely affects the brains of young people up until the age of 25.

The Chair: Senator Unger, I am going to jump in here. I understand your concerns but I want to focus on this legislation. If you can pinpoint your question as it relates to the legislation it would be helpful.

Senator Unger: I will. Thank you.

My question is: Why would you still be considering legalizing marijuana when we know that there is a direct correlation here?

Ms. Philpott: Thank you very much for the question. I will try to keep it pertinent to the bill. I know there will be an opportunity to discuss cannabis at a future date. I would appreciate the

vous diront en grande majorité qu'ils appuient le travail qui a été fait pour améliorer la sécurité des communautés, réduire le taux de criminalité et réduire la quantité d'accessoires destinés à la consommation de drogues qu'on trouve dans les couloirs et les parcs avoisinants.

Pour vous rassurer, je peux aussi vous inviter à parler avec les chefs de police et les maires des villes les plus gravement touchées par la crise des opioïdes, particulièrement dans l'Ouest du pays, dont Vancouver, Calgary et Edmonton.

Les maires de toutes les grandes villes les plus durement touchées par ce phénomène appuient vivement nos efforts pour faire en sorte qu'il y ait des installations accessibles et que les communautés soient en sécurité, non pas en dépit de ces mesures, mais grâce à elles.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous confirmez donc que l'obligation de consulter les communautés ne sera pas évacuée dans votre projet de loi.

[Traduction]

Mme Philpott : Le devoir de consulter les communautés est profondément ancré dans ce projet de loi. Tant que je serai ministre de la Santé, la consultation des communautés sera un aspect essentiel du processus, et c'est ce que prévoit le projet de loi.

La sénatrice Omidvar : Le sénateur Joyal a posé la question que je souhaitais poser, donc je passerai mon tour.

La sénatrice Unger : J'ai une préoccupation distincte mais liée, puisqu'il pourrait y avoir du fentanyl mélangé à de la marijuana. On utilise de la marijuana lors des fêtes pour convaincre des jeunes qu'ils peuvent consommer cette drogue en toute sécurité, alors que des substances comme le fentanyl y sont ajoutées.

Je comprends que le gouvernement procède rapidement pour réagir à la crise, mais je crains que la légalisation de la marijuana ne crée une autre crise. Nous savons que la marijuana a des effets néfastes graves sur le cerveau des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le président : Sénatrice Unger, je dois vous interrompre ici. Je comprends vos préoccupations, mais nous sommes ici pour parler de ce projet de loi. Si vous pouvez préciser quelle est votre question relative à ce projet de loi, ce serait bien apprécié.

La sénatrice Unger : Oui, j'y arrive. Merci.

Ma question est la suivante : pourquoi envisageriez-vous toujours de légaliser la marijuana si vous savez qu'il y a là une corrélation directe?

Mme Philpott : Je vous remercie infiniment de cette question. Je vais tenter de vous répondre sans m'écarter du sujet de ce projet de loi. Je sais que nous aurons l'occasion de discuter du cannabis

opportunity to clarify that there have been rumours of the possibility of cannabis that has been laced with fentanyl.

In fact there is zero evidence. It is very important that everyone understands that. We have confirmed this with chiefs of police and law enforcement officials across the country. There is zero documented evidence that cannabis has ever been found laced with fentanyl in this country. It is important that we make sure that message is clear.

I will tell you that there are cases where cocaine, for example, has been found to be laced with fentanyl and that fentanyl has been sold in a way that it's disguised to look like OxyContin tablets, for instance.

You are on the right track in terms of the fact that other drugs may be laced with fentanyl, and that is why the public education portion of our approach is extremely important. However, I think we need to make sure that we don't perpetuate the somewhat widespread stories related to this being connected to cannabis.

Senator Unger: I will look into that.

Senator Sinclair: Minister, I want you to know that I support the principle of the bill. I think expanding the use of safe injection sites is good policy. I've supported it for many years. I note that moving to a medical model is something that occurred recently. It is something that should have been done years ago but now we are moving there.

I have a little concern about the categorizing of offences as minor, serious or very serious as set out in various provisions of the bill. Can you explain to me why that approach was taken and what you wish the consequences to be by doing that?

Ms. Philpott: I think that is a perfect question for my legal counsel to clarify.

Ms. Labelle: The proposed amendments to the Controlled Drugs and Substances Act will introduce a system of violations and penalties known as administrative monetary penalties. These will be applied mostly to regulatory non-compliance as opposed to what we call the Part 1 offences. These monetary penalties do not apply to trafficking, possession, illegal production, import or export. It is in the context where a regulated entity has a certain compliance history that these degrees of severity will be examined. That is where the criteria will be applied.

The Chair: We have a few minutes remaining. We have one senator who has indicated interest in a second round. We will begin with Senator Batters.

Senator Batters: Minister, how you answered my earlier question made me wonder if it is actually more onerous to turn down the approval of a safe injection site under your bill than it is to approve a safe injection site.

une autre fois. J'apprécie l'occasion de clarifier qu'il y a des rumeurs selon lesquelles du fentanyl pourrait être mélangé à du cannabis.

Il n'y a aucune preuve de cela. Il est très important que tout le monde le comprenne bien. Nous en avons obtenu la confirmation des chefs de police et des responsables de l'application de la loi partout au pays. Il n'y a aucune donnée probante attestant du fait qu'on aurait trouvé du fentanyl dans du cannabis au Canada. Il est important de communiquer clairement le message.

Je peux vous dire, par contre, qu'on a trouvé des échantillons de cocaïne, par exemple, à laquelle aurait été ajouté du fentanyl et que le fentanyl peut être vendu de façon trompeuse, sous l'apparence de comprimés d'OxyContin, par exemple.

Vous avez raison en ce sens que le fentanyl peut être ajouté à d'autres drogues, d'où l'extrême importance de l'éducation publique dans notre approche. Cependant, je crois qu'il faut nous assurer de ne pas répandre les rumeurs communes selon lesquelles il pourrait être ajouté à du cannabis.

La sénatrice Unger : Je ferai mes recherches.

Le sénateur Sinclair : Madame la ministre, je tiens à ce que vous sachiez que j'appuie le principe de ce projet de loi. Je pense qu'il est stratégique de favoriser davantage l'utilisation de centres d'injection supervisée. J'appuie l'idée depuis longtemps. Je remarque que l'adoption du modèle médical est assez récente. Ce modèle aurait dû être adopté il y a des années, mais nous l'adoptons enfin.

J'ai quelques réticences à l'égard des catégories de violations mineures, graves ou très graves, pour reprendre les termes du projet de loi. Pouvez-vous m'expliquer comment vous en êtes venue à établir ces catégories et quels sont les effets recherchés?

Mme Philpott : Je pense que c'est une question toute désignée pour mon avocate générale.

Mme Labelle : Les modifications proposées à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances prévoient un système de violations et de pénalités désigné par le terme sanctions administratives pécuniaires. Ces sanctions s'appliqueront surtout aux cas de non-respect de la réglementation, par opposition à ce que nous appelons les infractions prévues à la partie I. Ces sanctions pécuniaires ne s'appliquent pas aux cas de trafic, de possession, de production illégale, d'importation ou d'exportation. Les sanctions visent les cas où une entité réglementée a déjà observé la réglementation dans le passé, et on tiendra compte de la gravité de l'infraction. C'est dans de tels cas que ces critères s'appliqueront.

Le président : Il nous reste quelques minutes. Nous avons une sénatrice qui souhaite avoir une deuxième série de questions. Nous allons commencer par la sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Madame la ministre, la réponse que vous m'avez donnée plus tôt me porte à me demander s'il ne serait pas plus difficile de refuser une demande d'ouverture d'un site d'injection sûr en vertu de votre projet de loi qu'il ne le serait de l'approuver.

Ms. Philpott: I'm not sure. There is a requirement within the legislation for transparency. The requirement is that the minister will have to be accountable for a decision that's made as to whether it is turned down or whether it is approved. One would assume that when an application comes forward that there has to be evidence for that need in the area as is outlined here.

I don't know that there is anything in this bill which would indicate that the requirement to turn it down would be any heavier than the requirement to approve it.

Senator Batters: It was how you phrased your answer. I will move on then.

Ms. Philpott: I think it depends a bit on what perspective the interested party has in seeking this, but I can certainly tell you that the overwhelming desire from these communities where overdoses are a daily reality is that they are urgently desirous of having all resources available to respond and to save lives.

Senator Batters: Right and they may well be. However, obviously we need to consider the seriousness of what we are dealing with here. It is a safe injection drug site, but I will move on from that.

Minister, there was a front page *The Globe and Mail* story this week that stated:

Despite a national epidemic of opioid abuse and overdoses, prescriptions for painkillers — as well as therapies for treating dependency — have increased, new figures show. . . .

Overprescribing is behind the epidemic. . . . A *Globe and Mail* investigation found that Ottawa and the provinces have failed to take adequate steps to stop the indiscriminate prescribing of opioids.

Minister, why isn't your department taking adequate measures, then, to address this major part of the opioid puzzle?

Ms. Philpott: That is an excellent question. I will say it is very important that we recognize the overdose crisis has many roots. There are a whole range of reasons how we got ourselves to where we are. Some of them are related to laws and policies; some are related to prescribing practices; and some are related to how prescription opioids were marketed, for example. Many of the roots that we don't talk enough about are roots in social challenges that people are faced with.

I hope that all honourable senators are pressed with the fact that people use substances like opioids because they are in pain. Many times it is physical pain that got somebody started, but very often it is emotional pain, it is unresolved trauma, it is history of domestic violence or it is adverse childhood experiences. People do not desire to become addicts. They develop an opioid

Mme Philpott : Je n'en suis pas sûre. Le projet de loi exige la transparence. Il veut que le ministre soit tenu responsable d'une décision quant au refus ou à l'approbation d'une demande. On présume alors que lorsqu'une demande est présentée, elle doit être accompagnée d'une preuve attestant que le besoin existe dans la zone concernée.

Je ne vois rien dans ce projet de loi qui indiquerait que le fardeau de la preuve serait plus lourd dans les cas de refus plutôt que dans les cas d'approbation.

La sénatrice Batters : C'est donc la façon dont vous avez formulé votre réponse. Je passerai à ma prochaine question.

Mme Philpott : À mon avis, cela dépend de la perspective de la partie intéressée, mais je peux vous affirmer que les collectivités dans lesquelles les surdoses sont une réalité quotidienne souhaitent vivement disposer de toutes les ressources possibles afin de pouvoir réagir et sauver des vies.

La sénatrice Batters : D'accord. C'est peut-être le cas. Toutefois, nous devons tenir compte de la gravité de la question. Il s'agit d'un site d'injection sûr, mais je vais passer à autre chose.

Madame la ministre, il y a eu un article à la une du *Globe and Mail* cette semaine qui a indiqué ce qui suit :

Malgré une épidémie nationale de consommation d'opioïdes et de surdoses, les ordonnances pour des analgésiques, ainsi que pour les thérapies visant à soigner les dépendances, ont augmenté, et de nouvelles statistiques indiquent...

Les ordonnances excessives sont la cause de l'épidémie... Une enquête menée par le *Globe and Mail* a révélé qu'Ottawa et les provinces ont négligé de prendre les mesures nécessaires afin de mettre une fin à la prescription sans discernement d'opioïdes.

Madame la ministre, pourquoi votre ministère ne prend-il pas les mesures nécessaires dans ce cas-là, afin de régler en majeure partie le problème des opioïdes?

Mme Philpott : C'est une excellente question. Je vous dirais qu'il est très important de reconnaître que la crise des surdoses est le résultat de beaucoup de facteurs. De nombreuses raisons expliquent notre situation. Certains facteurs sont liés aux lois et aux politiques; d'autres aux pratiques de prescription, et encore d'autres sont liés à la façon dont les opioïdes d'ordonnance ont été commercialisés, par exemple. Nous ne parlons pas suffisamment de certains facteurs, comme les problèmes de société auxquels les gens sont confrontés.

J'espère que tous les sénateurs sont au courant du fait que les gens se servent des substances comme les opioïdes parce qu'ils éprouvent de la douleur. Dans bien des cas, il s'agit d'une douleur physique qui a mené à la consommation, mais dans d'autres cas, c'est une douleur émotionnelle, un traumatisme non résolu, une vie marquée par la violence familiale ou une enfance difficile. Les

dependency because of issues in their lives which are beyond their control. We need to respond to that in a compassionate and comprehensive way. We need to respond to this.

I heartily agree with you that overprescription of drugs is one of the roots of this crisis but there are many other roots including social issues, untreated mental illness, and all kinds of things.

Senator Batters: I agree with you but I want to get your answer. What are you doing to address this?

Ms. Philpott: Yes, we are doing this. We brought together 30 organizations from across the country. We brought together regulatory colleges, colleges of nursing, colleges of pharmacy, and colleges where people are training, regulating and teaching doctors, nurses and all other health care professionals. We brought together people who deal with chronic pain.

I think about this day and night. I work on this and try to ensure that we bring a comprehensive response to this. Bill C-37 is an essential part of that response but only one part of an extremely broad response.

Senator Batters: We need more action and less talk.

Senator Joyal: Following the decision of the Supreme Court on the injection sites the previous government came forward with a bill that was studied by this committee. One of the major concerns shared by a certain number of senators was there were so many conditions to it. I think there were 27 or so, if I remember.

Ms. Philpott: There were 26.

Senator Joyal: I am not far off. There were 26 conditions. When you put all the conditions together it was almost the equivalent to negating the intention that the Supreme Court expressed in relation to section 7 of the Charter, which is the right to security and life.

Which one of those 26 conditions are you reviewing in this bill to lighten the approach to getting authorization to open an injection site?

Ms. Philpott: You are absolutely right. There were 26 criteria under the previous legislation. Many of them in and of themselves made sense but put all together they became incredibly daunting and far too onerous. We've been in government 15 months or something like that and we were able to move along and finally approve three sites in Montreal, I believe. However, they were in that process for 18 months to be able to work through those criteria.

I am hearing every single day about people dying. It became impossible. I had to force people to continue to work with that legislation. We looked at a number of possibilities and how we could do this best. We went to the Supreme Court decision. The Supreme Court laid out quite succinctly five factors that the

gens ne veulent pas devenir toxicomanes. Ils deviennent accros aux opioïdes à cause de problèmes survenus dans leur vie contre lesquels ils ne pouvaient rien. Nous devons réagir avec compassion et compréhension. Nous devons réagir.

Je suis tout à fait d'accord avec vous que la prescription excessive des médicaments est l'une des causes de cette crise, mais il y en a bien d'autres, dont les problèmes de société et les troubles psychologiques non soignés.

La sénatrice Batters : Je suis d'accord avec vous, mais j'aimerais connaître votre réponse. Comment allez-vous trouver une solution?

Mme Philpott : Nous y travaillons. Nous avons réuni 30 organisations canadiennes. Il s'agissait d'ordres professionnels, par exemple les ordres des infirmières et infirmiers, des pharmaciens, et des écoles qui encadrent et forment les médecins, les infirmiers et infirmières et tous les autres professionnels de la santé. Nous avons réuni tous les intervenants dans le domaine de la douleur chronique.

Ce problème me taraude jour et nuit. Je travaille sur le dossier et j'essaie de m'assurer que notre réponse est complète. Le projet de loi C-37 est un élément clé de la réponse, mais ce n'est qu'une seule partie d'une réponse à multiples facettes.

La sénatrice Batters : Nous devons agir plus et moins parler.

Le sénateur Joyal : À la suite du jugement de la Cour suprême visant les sites d'injection, le gouvernement précédent a déposé un projet de loi dont a été saisi notre comité. L'une des plus grandes préoccupations évoquées par un certain nombre de sénateurs, c'est qu'il y avait tant de conditions prévues. Si ma mémoire est bonne, il y en avait 27.

Mme Philpott : C'était 26.

Le sénateur Joyal : J'avais presque raison. Il y avait donc 26 conditions. Lorsqu'on réunit toutes ces conditions, c'est presque la même chose que de réfuter l'intention de la Cour suprême en ce qui concerne l'article 7 de la Charte, qui concerne le droit à la sécurité et à la vie.

Lesquelles de ces 26 conditions revoyez-vous dans le projet de loi afin d'alléger le processus de demande d'autorisation visant l'ouverture d'un site d'injection?

Mme Philpott : Vous avez tout à fait raison. Le projet de loi précédent proposait 26 critères. Bon nombre de ces critères étaient logiques en soi, mais réunis ainsi, ils créaient un obstacle énorme et un fardeau beaucoup trop lourd. Nous sommes au pouvoir depuis 15 mois plus ou moins, et nous avons pu avancer et enfin approuver trois sites à Montréal. Toutefois, les demandeurs ont passé 18 mois à suivre le processus afin de pouvoir respecter ces critères.

Tous les jours, on me raconte que les gens sont en train de mourir. La situation devenait insoutenable. J'ai dû obliger les gens à continuer de travailler dans ce cadre législatif. Nous avons examiné toute une série de possibilités pour trouver la meilleure façon de procéder. Nous avons examiné le jugement de la Cour

government, the Minister of Health, had to take into consideration to provide an exemption. What we have done is that we repealed the 26 and put in the five factors.

Many of the things it will take to prove those five factors have been considered. They will be some of the same kinds of things that were in the 26 criteria but it will be in a much more cohesive way. The minister will be able to take into consideration, as Senator Jaffer said, the circumstances those communities are facing on a daily basis to say, "Given the emergency that you are facing and given that I have considered all five of those factors, I will provide an exemption under the circumstances."

Senator McIntyre: Minister, the Supreme Court specified five criteria that you must take into consideration in considering an application. I note that the bill modifies the wording of the third criteria. In other words, it replaces the words "the regulatory structure" with the words "administrative structure." That said, are you satisfied that this modification is in accordance with the Supreme Court of Canada decision?

Ms. Philpott: That's an excellent question and a good observation. This was actually an amendment that was made in the other place.

If I am not mistaken, and my officials can clarify it, we went in with the exact wording of the Supreme Court including regulatory structures. There was an amendment made in the process in the other place where they felt that a clinical site like that might not have regulations but might have administrative policies. In describing this as administrative structure, maybe Hilary can give examples of the kinds of things. I would need to see that a particular site had appropriate policies in place in terms of how hazardous products like needles would be dispensed of and did they have rules that meet the requirements.

Senator Omidvar: This is a brief question relating to the fifth of the five criteria, which is the requirement to show an impact on crime rates.

Can you describe that to us? You are requiring evidence and documentation. What shape does it take? What capacity do the local applicants have to do this? I wonder if that is one of those criteria that may make it quite difficult.

Ms. Philpott: I will ask Hillary to give some specific examples of that.

Many of the advocates of supervised consumption sites have said the evidence is there. There are academic papers that have documented this. There is already lots of evidence that these sites do not increase crime rates. Because it was one of the Supreme Court factors we felt that it made sense for it to continue to be in place.

suprême. La Cour suprême a précisé de façon succincte cinq facteurs dont le gouvernement et le ministre de la Santé devaient tenir compte afin d'accorder une exemption. Nous avons abrogé ces 26 conditions et imposé cinq critères.

Nous avons étudié les nombreux aspects du fardeau de la preuve associé à ces cinq critères. Ce seront les mêmes idées qui étaient prévues dans les 26 conditions, mais présentées de façon beaucoup plus cohérente. Le ministre pourra tenir compte, comme l'a dit la sénatrice Jaffer, des circonstances auxquelles sont confrontées les collectivités quotidiennement, afin de pouvoir dire : « Compte tenu de l'urgence à laquelle vous vous êtes confrontés, je prends en considération tous les cinq critères et je vous accorde une exonération, vu les circonstances. »

Le sénateur McIntyre : Madame la ministre, la Cour suprême a précisé cinq critères dont il faut tenir compte dans l'examen d'une demande. Je vois que le projet de loi modifie le libellé du troisième critère. En d'autres termes, on remplace les mots « structure réglementaire » par « structure administrative ». Cela dit, êtes-vous satisfaite que cette modification soit conforme au jugement de la Cour suprême du Canada?

Mme Philpott : C'est une excellente question et une observation juste. C'est en fait un amendement qui a été apporté à l'autre chambre.

À moins que je ne me trompe, et mes collaborateurs pourront apporter des précisions, nous avons suivi le libellé du jugement de la Cour suprême, notamment la mention de la structure réglementaire. Or, un amendement a été apporté à l'autre chambre, car les députés étaient d'avis qu'un site clinique pourrait ne pas être visé par un règlement, mais plutôt par des politiques administratives. Hilary pourrait peut-être vous en donner des exemples. Il faudrait que l'on nous fournisse la preuve qu'un site particulier avait prévu des politiques appropriées quant au traitement des objets dangereux comme les aiguilles et qu'il y avait des règles en place pour respecter les exigences.

La sénatrice Omidvar : J'ai une petite question concernant le cinquième critère, qui doit montrer l'incidence sur le taux de criminalité.

Pouvez-vous nous parler de ce critère? Vous exigez une preuve et de la documentation. Sous quelle forme? Quelle est la capacité des demandeurs locaux? Je me demande si ce critère ne leur rend pas la tâche très difficile.

Mme Philpott : Je demanderai à Hillary de vous en fournir des exemples spécifiques.

Bon nombre des gens qui militent pour les sites de consommation supervisée ont indiqué que la preuve est là. Il existe des travaux de recherche à ce sujet. On a déjà recueilli beaucoup de preuves qui attestent que ces sites ne font pas augmenter le taux de criminalité. Puisque c'était l'un des critères de la Cour suprême, nous estimions qu'il était logique de le maintenir.

Given the abundance of overall evidence that crime rates are not adversely affected, the Minister of Health should have no reason to believe that it might be otherwise in this particular circumstance.

Ms. Geller: Simply put, we would anticipate that in the context of describing the model of the supervised consumption site they would point to local conditions, for instance. What are the crime rates like now? What are the patterns of overdose and of drug use? Then they would point to studies, to which the minister has referred, where it's clear that if it's established in a certain way it has no negative effect on the crime rates.

We would anticipate a description to the extent that they are able of what the environment is like now and probably references to studies about what they anticipate the effect would be based on previous studies.

Senator Joyal: Would it come from the police?

Ms. Geller: No, it would come from the applicant.

Senator Joyal: Only from the applicant, but the applicant would find the information where?

Ms. Philpott: They could go to the police.

Ms. Geller: Yes, they could go to the police.

The Chair: I thank the minister and her team for being here today and assisting the committee in its deliberations.

Ms. Philpott: Thank you. I greatly appreciate your work on this.

The Chair: That concludes our meeting. The committee will adjourn.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, March 30, 2017

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Today we continue our consideration of Bill C-37, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related amendments to other Acts.

Compte tenu de l'abondance de la preuve générale attestant que le taux de criminalité ne monte pas, le ministre de la Santé ne devrait avoir aucune raison de croire que le résultat contraire serait possible dans des circonstances particulières.

Mme Geller : En termes simples, nous nous attendrions, lorsque les demandeurs décrivent le modèle du site de consommation supervisée, à ce qu'ils dressent le portrait des conditions locales, par exemple. Quels sont les taux de criminalité actuels? Quelles sont les tendances de surdose et de consommation de stupéfiants? Les demandeurs pourraient ensuite mettre en exergues des études, auxquelles la ministre a fait référence, qui indiquent clairement que si le site de consommation est conçu d'une certaine façon, il n'aura aucune incidence négative sur les taux de criminalité.

Nous voudrions voir une description, dans la mesure du possible, de l'environnement actuel et probablement des références à des études qui donneraient une idée de l'effet escompté.

Le sénateur Joyal : Ces études viendraient-elles de la police?

Mme Geller : Non, ce serait du demandeur.

Le sénateur Joyal : Oui, mais le demandeur, où trouvera-t-il ces renseignements?

Mme Philpott : En s'adressant à la police.

Mme Geller : Oui, il pourrait s'adresser à la police.

Le président : Je remercie la ministre et son équipe d'être venues aujourd'hui et d'avoir aidé le comité dans ses délibérations.

Mme Philpott : Merci. Je vous remercie de votre travail sur ce dossier.

Le président : Nous avons fini. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 30 mars 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, chers collègues, témoins et membres du grand public qui suivent les délibérations d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Joining us for the first hour, from the Royal Canadian Mounted Police, is Chief Superintendent Andris Zarins, Director General, Federal Coordination Centres and Covert Operations, Federal Policing; from the Canada Border Services Agency, Lisa Janes, Director General, Border Operations; and from Canada Post, Chad Schella, General Manager, Government Affairs.

Mr. Schella is here with us to answer any questions that fall within the responsibilities of Canada Post, but he will not be making an opening statement.

We will begin with an opening statement from Ms. Janes.

Lisa Janes, Director General, Border Operations, Canada Border Services Agency: Good morning, Mr. Chair and honourable members. My name is Lisa Janes, Director General, Border Operations, Canada Border Services Agency. I would like to thank the committee for the invitation to speak to you on Bill C-37.

Fentanyl and its analogues are the newest illicit substances appearing at the border, in increasing volumes. We have noted that the fentanyl powder and equivalent substances that are most often smuggled into Canada come mainly from China. With extreme potency, where an amount measured in milligrams can cause a fatal overdose, a package weighing 30 grams could contain as many as 15,000 fatal doses.

[*Translation*]

Small but deadly amounts of drugs can be smuggled into Canada through international mail. Postal and courier shipments are often accompanied by false declarations or are intentionally mislabelled to avoid detection.

All mail that arrives in Canada is subject to inspection, since the Canada Border Service Agency officers have authority under the Customs Act to examine any mail that enters Canada.

[*English*]

The CBSA uses a variety of detection techniques and technologies, including X-rays, trace detection technology and detector dogs. Officers may select high-risk mail for closer examination. There are, however, specific limitations to opening mail that weighs 30 grams or less.

A CBSA officer who forms reasonable grounds to suspect that mail weighing 30 grams or less contains illicit goods may only open it or cause it to be opened if consent from the addressee is obtained or if the sender has completed and attached a specific label to the mail.

Pendant la première heure, nous accueillons le représentant de la Gendarmerie royale du Canada, surintendant principal Andris Zarins, directeur général, Centres fédéraux de coordination et Opérations secrètes, Police fédérale. De plus, nous recevons la représentante de l'Agence des services frontaliers du Canada, Lisa Janes, directrice générale des Opérations frontalières, et le représentant de Postes Canada, Chad Schella, directeur général des Affaires gouvernementales.

M. Schella est présent parmi nous pour répondre à toute question qui relève de la compétence de Postes Canada, mais il ne prononcera pas de déclaration liminaire.

Nous allons commencer par entendre la déclaration liminaire de Mme Janes.

Lisa Janes, directrice générale, Opérations frontalières, Agence des services frontaliers du Canada : Bonjour, monsieur le président, bonjour, chers membres du comité. Je m'appelle Lisa Janes, et je suis directrice générale de la Direction des opérations frontalières à l'Agence des services frontaliers du Canada. J'aimerais remercier les membres du comité de m'avoir invitée à venir parler aujourd'hui du projet de loi C-37.

Le fentanyl et ses analogues figurent parmi les substances illicites les plus récentes à être interceptées en quantités croissantes à la frontière. Nous avons observé que la poudre de fentanyl et les substances équivalentes qui sont les plus fréquemment passées en contrebande au Canada proviennent surtout de la Chine. Ces drogues sont très puissantes. Une quantité se mesurant en milligrammes suffit à causer une surdose mortelle. Par conséquent, un colis de 30 grammes pourrait contenir jusqu'à 15 000 doses fatales.

[*Français*]

De petites, mais mortelles quantités de ces drogues peuvent être passées en contrebande au Canada par courrier international. Les expéditions postales et par messagerie sont souvent accompagnées de fausses déclarations ou sont intentionnellement mal étiquetées dans le but d'éviter la détection.

Tout le courrier entrant au Canada peut faire l'objet d'une inspection, étant donné que la Loi sur les douanes confère aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada le pouvoir d'examiner tout envoi postal entrant au Canada.

[*Traduction*]

L'ASFC utilise diverses techniques et technologies de détection, dont des appareils de radioscopie, des détecteurs de traces et des chiens détecteurs. Les agents peuvent sélectionner le courrier présentant un risque élevé pour lui faire subir un examen approfondi. Il existe, toutefois, des limites précises qui restreignent l'ouverture d'envois postaux de 30 grammes ou moins.

Un agent de l'ASFC qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un envoi postal de 30 grammes ou moins contient des marchandises illicites peut seulement l'ouvrir ou le faire ouvrir avec le consentement du destinataire, ou si l'expéditeur a rempli une étiquette précise et l'a jointe à l'envoi postal.

[*Translation*]

When consent is not forthcoming from the addressee, or when no label is completed and attached, the shipment is returned to Canada Post and prevented from entering the domestic mail stream.

[*English*]

Bill C-37 proposes to repeal certain provisions of the Customs Act and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act to allow officers to open mail that weighs 30 grams or less in order to detain or seize illicit substances, such as fentanyl, that may be in those smaller mail packages.

The proposed amendments would result in granting CBSA officers the authority to open all items, regardless of weight, in the international mail stream, when an officer has reasonable grounds to suspect the mail contains goods referred to in the customs tariff or goods whose importation is prohibited, controlled or regulated under an act of Parliament.

[*Translation*]

The Government of Canada is committed to respecting the privacy of mail recipients, which is why officers must have reasonable grounds of suspicion before opening mail.

Bill C-37 also proposes amendments that would require that certain devices, such as pill presses or encapsulators, be registered with Health Canada.

[*English*]

While the CBSA does not regulate these devices, the trafficking and use of pill presses to produce illicit drugs is a growing concern for the public safety and public health community. The proposed amendment would require that proof of registration for these goods be presented upon importation.

In cases where no proof of registration is provided, CBSA would detain the goods to assess compliance and have Health Canada or the Royal Canadian Mounted Police undertake further admissibility measures.

[*Translation*]

In conclusion, the CBSA fully supports the proposed amendments to the Customs Act and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, and the regulation and control of pill presses and encapsulators.

[*Français*]

Lorsque le consentement du destinataire n'est pas obtenu ou lorsque l'étiquette n'est pas remplie ou jointe, l'expédition est retournée à Postes Canada et ne peut entrer dans la filière du courrier national.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-37 propose d'abroger certaines dispositions de la Loi sur les douanes et de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes pour permettre aux agents d'ouvrir les envois postaux de 30 grammes ou moins, afin de retenir ou de saisir les substances illicites, telles que le fentanyl, qui pourraient s'y retrouver.

Les modifications proposées donneraient aux agents de l'ASFC le pouvoir d'ouvrir tout envoi postal, peu importe son poids, provenant de la filière du courrier international, lorsqu'un agent a des motifs raisonnables de soupçonner qu'il contient des marchandises visées par le Tarif des douanes ou des marchandises dont l'importation est interdite, contrôlée ou réglementée en vertu d'une loi du Parlement.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada est résolu à respecter la vie privée des destinataires du courrier. C'est pourquoi les agents doivent avoir des motifs raisonnables de soupçonner avant d'ouvrir les envois postaux.

Le projet de loi C-37 propose également des modifications qui exigeraient l'enregistrement de certains appareils auprès de Santé Canada, notamment les presses à comprimés et les machines à encapsuler.

[*Traduction*]

Bien que l'ASFC ne réglemente pas ces appareils, le trafic et l'utilisation des presses à comprimés pour produire des drogues illicites constituent une préoccupation grandissante pour les intervenants de la sécurité publique et de la santé publique. La modification proposée exigerait qu'une preuve d'enregistrement de ces marchandises soit présentée à l'importation.

Dans les cas où aucune preuve d'enregistrement ne serait fournie, les agents de l'ASFC retiendraient les marchandises en vue d'une vérification de la conformité, et ils demanderaient à Santé Canada ou à la Gendarmerie royale du Canada de prendre les mesures qui s'imposent concernant l'admissibilité des produits.

[*Français*]

En conclusion, l'agence appuie pleinement les modifications proposées à la Loi sur les douanes, à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, ainsi que la réglementation et le contrôle des presses à comprimés et des machines à encapsuler.

[English]

These changes will protect Canadians by helping keep harmful substances off the streets and out of the hands of criminals.

Mr. Chair and honourable senators, this concludes my opening statement.

[Translation]

I look forward to answering the committee members' questions. Thank you.

Acting Chief Superintendent Andris Zarins, Director General, Federal Coordination Centres and Covert Operations, Federal Policing, Royal Canadian Mounted Police: Hello, Mr. Chair and committee members.

[English]

Thank you for inviting me here today alongside my colleagues to speak about Bill C-37, which seeks to amend the Controlled Drugs and Substances Act, as well as other related Acts.

As this is my first time before this committee, I will introduce myself and give you some background about my role with the RCMP. I am Acting Chief Superintendent Andris Zarins, Director General, Federal Coordination Centres and Covert Operations at RCMP National Headquarters. Part of my role is oversight of an area called the Federal Coordination Centre, Serious and Organized Crime.

The FCC Serious and Organized Crime has functions and core responsibilities which include creating and maintaining partnerships with domestic and international law enforcement partners, other government departments and stakeholders, to advance program initiatives.

As my colleague mentioned, and as we are well aware, there has been a large increase of reported lethal and non-lethal opioid overdoses in Canada, which is why the changes being proposed in this bill are important for the Canadian policing community to augment our response to this epidemic.

Bill C-37 proposes a number of amendments to the CDSA that would support the Canadian law enforcement community in addressing the ongoing opioid crisis.

Of particular interest for the RCMP, Bill C-37 proposes to accelerate the scheduling of substances; streamline the disposition process for controlled substances and precursors; create a registry for the importation of designated devices such as pill presses; extend the offences applicable to unauthorized activities involving precursors and other materials used in the production

[Traduction]

Ces changements contribueront à protéger les Canadiens en empêchant que des substances dangereuses se retrouvent dans les rues, et entre les mains de criminels.

Monsieur le président, honorables sénateurs, voilà qui conclut ma déclaration d'ouverture.

[Français]

Je répondrai avec plaisir aux questions des membres du comité. Merci.

Surintendant principal par intérim Andris Zarins, directeur général, Centres fédéraux de coordination et Opérations secrètes, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Monsieur le président et membres du comité, bonjour.

[Traduction]

Merci de m'avoir invité à venir prendre la parole aux côtés de mes collègues pour vous entretenir du projet de loi C-37, qui vise à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, ainsi qu'à modifier d'autres lois connexes.

Comme il s'agit de ma première comparution devant le comité, je me permets tout d'abord de me présenter et de vous parler brièvement de mon rôle à la GRC. Je suis le surintendant principal par intérim Andris Zarins, et j'occupe le poste de directeur général des Centres fédéraux de coordination et des Opérations secrètes à la Direction générale de la GRC. Mon rôle consiste en partie à superviser un secteur appelé le Centre fédéral de coordination — Crimes graves et Crime organisé.

L'équipe des crimes graves et du crime organisé assume plusieurs fonctions et responsabilités de base, dont la création et le maintien de partenariats avec des organes d'application de la loi canadiens et étrangers, d'autres ministères et des intervenants, dans le but de faire avancer les initiatives du programme.

Comme ma collègue l'a mentionné et comme nous le savons tous, le nombre de cas signalés de surdoses mortelles et non mortelles d'opioïdes a connu une hausse importante au Canada. Les modifications proposées dans le projet de loi revêtent beaucoup d'importance pour les corps de police canadiens, parce qu'elles leur procureront des outils supplémentaires pour lutter contre ce fléau.

Le projet de loi C-37 propose plusieurs modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances qui aideraient les organes d'application de la loi canadiens à contrer la crise des opioïdes.

La GRC s'intéresse particulièrement aux modifications visant à accélérer l'inscription des substances; à rationaliser le processus d'élimination des substances contrôlées et des précurseurs; à créer un registre pour l'importation de dispositifs désignés, tels que les presses à comprimés; à étendre à toutes les substances contrôlées les infractions applicables à des activités non autorisées faisant

and trafficking of methamphetamine to all controlled substances; and provide the CBSA with the authority to open mail under 30 grams.

Allow me to briefly outline the threat environment from the RCMP's perspective. We know that organized crime groups operate in Canada and are heavily involved in the importation, production and trafficking of illicit drugs and precursor chemicals. In fact, nearly all of the organized crime groups that have been identified and assessed in Canada are involved in one or more aspects of the illicit drug market. According to Criminal Intelligence Service Canada, in 2016 it was 89 per cent of these groups.

Sophisticated organized crime groups and criminal facilitators are exploiting Canada's drug control efforts by producing and trafficking new substances that have yet to be captured in our laws and, as such, are not illegal. For instance, in order to circumvent current drug control laws, some of these groups make slight modifications to the chemical structure of a controlled substance and are thereby able to produce and traffic them with relative impunity.

The RCMP's federal policing program prioritizes its enforcement efforts against those organized crime groups and networks that pose the greatest risk to the safety and security of Canadians, including those involved in the illicit drug market.

It is the policing community's view that the additional enforcement measures proposed in this bill will enhance our ability to combat these pervasive organized crime groups and networks. By providing the authority to the Minister of Health to rapidly schedule new substances that appear on the Canadian illicit market, police will be provided the ability to take criminal enforcement action against criminals and organized crime groups engaging in such activities and therefore stem the distribution of newly identified illicit substances earlier.

Additionally, the provisions of Bill C-37 allowing for the safe and timely disposal of dangerous substances are advantageous, as they will reduce the number of seized dangerous goods that are stored in police custody and the associated inherent risks and costs. Establishing a registry to control the importation of the pill presses and related devices provides an additional tool to mitigate the domestic production of illicit tableting operations, which will be welcomed by the Canadian policing community.

Further expanding the existing offences applicable to unauthorized activities involving precursors and other materials used in the production of methamphetamine to all controlled substances will provide Canadian police with additional tools when conducting investigations into the manufacturing of illicit substances, including those containing synthetic opioids, such as the various forms of fentanyl.

appel à des précurseurs et d'autres produits utilisés dans la production et le trafic des méthamphétamines; et à habiliter l'ASFC à ouvrir du courrier de moins de 30 grammes.

Permettez-moi de vous décrire brièvement le contexte de la menace, telle qu'elle est perçue par la GRC. Nous savons que les groupes du crime organisé qui exercent leurs activités au Canada participent activement à l'importation, à la production et au trafic de drogues illicites et de produits chimiques précurseurs. En fait, la quasi-totalité des groupes qui ont été identifiés et évalués au Canada sont mêlés à au moins une composante du marché des drogues illicites. Selon le Service canadien de renseignements criminels, cela représentait 89 p. 100 d'entre eux en 2016.

Les groupes hautement perfectionnés et ceux qui facilitent le crime exploitent les efforts de lutte contre les drogues au Canada en produisant et en vendant de nouvelles substances qui ne sont pas encore mentionnées dans nos lois et qui, par le fait même, ne sont pas illégales. Par exemple, pour contourner les lois antidrogue actuelles, certains groupes apportent de légères modifications à la structure chimique d'une substance contrôlée pour être en mesure de la produire et d'en faire le trafic en relative impunité.

Le Programme de services de police fédéraux de la GRC concentre ses efforts de lutte sur les groupes et les réseaux du crime organisé qui engendrent le plus grand risque pour la sécurité des Canadiens, notamment sur ceux qui contribuent au marché des drogues illicites.

La communauté policière est d'avis que les mesures d'application de la loi supplémentaires qui sont proposées dans ce projet de loi renforceront notre capacité de combattre ces groupes et ces réseaux omniprésents. Si la ministre de la Santé est habilitée à inscrire rapidement les nouvelles substances qui apparaissent sur le marché canadien des drogues illicites, la police pourra sévir contre les criminels et les groupes du crime organisé qui se livrent à de telles activités et freiner plus tôt la distribution de nouvelles substances illicites.

De plus, les dispositions du projet de loi C-37 qui permettent l'élimination sécuritaire et rapide des substances dangereuses sont avantageuses, car elles réduiront le nombre de produits dangereux confisqués qui sont conservés par la police ainsi que les coûts et les risques associés à cette mise sous garde. L'établissement d'un registre pour le contrôle de l'importation de presses à comprimés et de dispositifs connexes nous procurera un outil de plus pour réduire la production de comprimés illicites au Canada, une mesure bien accueillie par la communauté policière canadienne.

En outre, si le Canada étend à l'ensemble des substances contrôlées les infractions applicables à des activités non autorisées faisant appel à des précurseurs et à d'autres produits utilisés dans la production de méthamphétamines, la police canadienne sera mieux outillée pour mener des enquêtes sur la fabrication de substances illicites, notamment sur celles qui contiennent des opioïdes de synthèse, tels que les diverses formes de fentanyl.

Criminals and organized crime groups heavily depend on the postal stream to traffic contraband, including controlled substances. We have seen an increase in instances where small amounts are sent, due to the level of potency of some illicit substances, as well as to reduce the risk of detection and ensure successful delivery. Providing CBSA with the ability to open mail of less than 30 grams will also assist in the ongoing fight against illicit synthetic opioids that are arriving through the international postal system.

We also know that criminals are also exploiting the domestic postal system to traffic illicit drugs. As such, the RCMP works in close collaboration with domestic partners and stakeholders, including my colleague here at Canada Post, to target and disrupt drug trafficking through the domestic mail within the Canadian legislative authorities.

Federal policing's approach to tackling the importation, production and distribution of synthetic opioids by organized crime groups is heavily reliant on successful relationships with our domestic and international partners. To this end, the RCMP is working closely with CBSA, Canada Post and our domestic law enforcement partners to enhance information sharing and enforcement actions. We are also engaging with key international law enforcement agencies, such as the Drug Enforcement Agency in the United States and China's Ministry of Public Security, to address sharing public safety threats, including those posed by synthetic opioids. Bill C-37 bolsters our work with international partners, as it allows our international partners to see that we can have an impact on this illicit drug trade.

Thank you again for inviting me to participate in your study of Bill C-37. I would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, and we will begin these questions with Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Before I begin, I wanted to express to both the chief superintendent and to Ms. Janes my appreciation of the exceptional work your men and women are doing. I live in Vancouver, close to East Hastings Street, and I see what the Vancouver police and the RCMP are doing in my area. I truly believe you are heroes for what you do, and in what terrible circumstances. I worry about you, because you are also exposed to this, so I wanted to convey our thanks for the work you do.

My question is for you, Mr. Schella. It was raised yesterday as well, but I knew you were coming so I was waiting to ask you.

Les criminels et les groupes du crime organisé dépendent grandement du réseau postal pour la distribution de leurs produits de contrebande, y compris des substances contrôlées. Nous avons observé une hausse du nombre d'envois de petites quantités, en raison de la puissance de certaines substances illicites et de la possibilité de réduire ainsi le risque de détection et d'assurer une livraison réussie. En étant habilitée à ouvrir du courrier de moins de 30 grammes, l'ASFC pourra participer plus activement à la lutte continue contre les opioïdes de synthèse illicites qui transitent par le réseau postal international.

Nous savons que les criminels exploitent aussi le réseau postal national pour le trafic de drogues illicites. La GRC travaille donc en étroite collaboration avec des partenaires et des intervenants canadiens, dont mon collègue de la Société canadienne des postes ici présent, afin de cibler et perturber l'envoi de drogues illicites par la poste canadienne, dans les limites des pouvoirs conférés par les lois canadiennes.

L'approche adoptée par les Services de police fédéraux pour contrer l'importation, la production et la distribution d'opioïdes de synthèse par les groupes du crime organisé dépend largement des relations fructueuses qu'ils ont établies avec leurs partenaires au Canada et à l'étranger. C'est dans cette optique que la GRC travaille étroitement avec l'ASFC, la Société canadienne des postes et ses partenaires canadiens de l'application de la loi pour intensifier l'échange d'information et les mesures d'application de la loi. Nous entretenons également des liens avec des organes d'application de loi à l'étranger, tels que la Drug Enforcement Agency des États-Unis et le ministère de la Sécurité publique de Chine, pour contrer les menaces pour la sécurité publique que nous partageons, y compris celles que posent les opioïdes de synthèse. Le projet de loi C-37 vient donner un élan à notre collaboration avec nos partenaires étrangers, car il leur permet de voir que nous pouvons avoir un effet sur le trafic de drogues illicites.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à participer à votre étude du projet de loi C-37. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le président : Merci infiniment. Pour amorcer ces questions, nous allons donner la parole à la sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Avant de commencer, je tiens à exprimer au surintendant principal et à Mme Janes toute ma reconnaissance pour le travail exceptionnel que vos hommes et vos femmes accomplissent. Je vis à Vancouver, près la rue Hastings Est, et je vois les efforts que les services de police de Vancouver et la GRC déploient dans mon voisinage. Je crois sincèrement que le travail que vous accomplissez, dans des circonstances aussi horribles, fait de vous des héros. De plus, je m'inquiète pour votre sécurité, car vous êtes également exposés à ces dangers. Alors, je tenais à vous transmettre nos remerciements pour le travail que vous faites.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Schella. Elle a été évoquée hier aussi, mais comme je savais que vous alliez venir témoigner, j'ai attendu pour vous la poser.

There is the concern about the right to open envelopes of less than 30 grams. I'm sure you knew this legislation was coming. I would first like to know what protocol you are putting in place as to which letters will be opened. Would the post office prefer there be a warrant before that letter is opened?

Chad Schella, General Manager, Government Affairs, Canada Post: Thank you very much for the question, first of all, and thank you for having Canada Post appear today.

From our perspective, our role is limited to delivering the mail, as you know. We are not involved in the screening process at all. When Canada Post receives incoming letter mail from international jurisdictions, it goes through one of our three international processing centres. We verify receipt of it and then turn it over to CBSA. Once they have cleared the documents and inspected them as they see fit, they are then returned to Canada Post and we deliver them as per our obligation.

Senator Jaffer: Ms. Janes, the concern is privacy rights. We want to stop this, but do you have a protocol for which letters you will open?

Also, I am interested in that you have identified one source from which a lot of this material is coming in. Could you tell us how have you identified that?

Ms. Janes: Thank you very much for the questions.

First off, I would like to say that the CBSA takes privacy very seriously and that we strive to ensure that the dignity and respect of all persons are maintained. We use non-intrusive technology to help us when we do examine mail, such as X-rays, as I mentioned in my opening remarks.

When the CBSA's officers do look at mail, we have to have reasonable grounds to suspect. It's not that we just automatically open up the mail; we have to have reasonable grounds to suspect that there may be goods referred to in the customs tariff or that there may be goods that are prohibited, controlled or regulated by an act of Parliament. We have to consider that before we even open mail.

We also work very closely with our law enforcement partners, like the RCMP and others, and we follow risk assessments. That's an important consideration as well from a protocol perspective. Hundreds of thousands of pieces of mail arrive on a daily basis, and we work very closely with Canada Post on which of those items we would like to see, and that's based on risk assessment.

L'autorisation d'ouvrir les enveloppes de moins de 30 grammes soulève des inquiétudes. Je suis sûre que vous saviez que cette mesure législative serait présentée. J'aimerais d'abord savoir quel protocole vous comptez mettre en place pour déterminer quelles lettres seront ouvertes. Le bureau de poste ne préférerait-il pas obtenir un mandat avant d'ouvrir une lettre?

Chad Schella, directeur général, Affaires gouvernementales, Postes Canada : D'abord, merci beaucoup pour la question et merci aussi d'avoir invité Postes Canada à comparaître aujourd'hui.

De notre point de vue, notre rôle se limite à livrer le courrier, comme vous le savez. Nous ne participons aucunement au processus de vérification préalable. Lorsque Postes Canada reçoit des envois postaux en provenance de l'étranger, nous les acheminons vers l'un de nos trois centres de traitement du courrier international. Nous en vérifions la réception, puis nous les transférons à l'ASFC. Une fois les documents dédouanés et inspectés comme il se doit, ils sont remis à Postes Canada, qui s'occupe alors de les livrer conformément à son obligation.

La sénatrice Jaffer : Madame Janes, la protection de la vie privée est un sujet de préoccupation. Nous voulons mettre fin à ce fléau, mais disposez-vous d'un protocole pour déterminer quelles lettres vous allez ouvrir?

Par ailleurs, je trouve intéressant que vous ayez retracé la source d'une bonne partie de ces substances. Pouvez-vous nous expliquer comment vous y êtes parvenus?

Mme Janes : Merci beaucoup pour les questions.

Tout d'abord, je tiens à dire que l'ASFC prend la protection de la vie privée très au sérieux et que nous veillons à ce que la dignité et le respect de toutes les personnes soient préservés. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous utilisons des technologies non intrusives, notamment des appareils de radioscopie, ce qui nous aide à examiner le courrier.

Lorsque les agents de l'ASFC inspectent des envois postaux, ils doivent avoir des motifs raisonnables de soupçonner. Ce n'est pas comme si nous ouvriions automatiquement le courrier; nous devons avoir des motifs raisonnables de soupçonner que l'envoi postal pourrait contenir des marchandises qui sont visées par le Tarif des douanes ou dont l'importation est interdite, contrôlée ou réglementée par une loi fédérale. Nous devons tenir compte de ces facteurs avant même d'ouvrir le courrier.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires de l'application de la loi, entre autres la GRC, et nous suivons des procédures d'évaluation du risque. Voilà un autre aspect important sur le plan du protocole. Des centaines de milliers d'articles de courrier arrivent tous les jours, et nous collaborons très étroitement avec Postes Canada pour déterminer lesquels méritent d'être examinés, décision qui repose sur une évaluation du risque.

When I referred to China, it would be one country that would be part of that risk assessment. We would look at relying on intelligence and information sharing with partners as to where we would want to focus our attention on the mail.

Senator White: Thank you very much to the witnesses for being here.

My first question is for you, chief superintendent. We walked through supervised consumption sites and the way they work today. We have organized crime involved in the production of drugs, and they provide it to street dealers who then provide it to addicts. Often, the addicts are involved in criminal activity. They enter a supervised consumption site where they consume the drugs, hoping they don't die, and if they do, then medical practitioners are there who can help them.

This is about medical practitioners and addicts. Strictly from a community crime perspective, would it not be better to look at a model like Switzerland's and take the criminal organizations out of that equation and actually have medical practitioners provide pharmaceutical solutions to those addicts?

Mr. Zarins: Thank you, sir. This is where I'm in a spot. The RCMP is supportive of harm reduction initiatives. We believe they can encourage the transition to treatment, and that's where we do not feel these sites should facilitate a state of perpetual use.

Statistically, Statistics Canada is responsible for collecting information and determining the crime rate through the Uniform Crime Reporting Survey, and they would be best-placed to respond with respect to crime rates. That said, the local police jurisdiction would be in the best position to speak for crime trends in their communities. So for me to offer an opinion on whether or not it's better to provide the drugs directly at the site, or the model that's being proposed, we will enforce whatever law is there, sir. It is not our position to provide —

Senator White: Thank you very much. Here is a simplified question, if I may.

Wouldn't you agree that our purpose at least should be to remove the criminal element and organized crime from the provision of pharmaceuticals to addicts?

Mr. Zarins: That's what our focus is, sir. The RCMP is focused on the organized criminal groups that are providing this poison.

Senator White: Poison, thank you. I have real difficulty calling them drugs because there is no evidence that most of it would ever meet a pharmaceutical testing of drugs.

J'ai fait allusion à la Chine, et ce pays serait justement visé par une telle évaluation du risque. Nous nous fierions à l'échange du renseignement et de l'information avec les partenaires afin de déterminer où concentrer notre attention à cet égard.

Le sénateur White : Merci beaucoup aux témoins de leur présence.

Ma première question s'adresse au surintendant principal. Nous avons visité des sites de consommation supervisée et nous avons vu comment ils fonctionnent actuellement. Le crime organisé est impliqué dans la production de drogues, et ses membres les distribuent aux revendeurs, qui les vendent ensuite aux toxicomanes. Souvent, les toxicomanes participent à des activités criminelles. Ils se rendent dans un centre d'injection supervisée où ils consomment les drogues, dans l'espoir qu'ils ne mourront pas, et, en cas de problème, des médecins sont là pour leur venir en aide.

Ma question porte sur les médecins et les toxicomanes. Strictement du point de vue de la criminalité dans les collectivités, ne serait-il pas préférable d'envisager un modèle comme celui de la Suisse, c'est-à-dire de retirer les organisations criminelles de l'équation et d'amener plutôt les médecins à offrir des solutions pharmaceutiques à ces toxicomanes?

M. Zarins : Merci, monsieur. Me voilà sur la sellette. La GRC appuie les initiatives de réduction des méfaits. Nous croyons qu'elles peuvent encourager la transition vers des programmes de traitement, et c'est pourquoi nous estimons que ces centres ne devraient pas permettre une consommation perpétuelle.

Relativement aux statistiques, il incombe à Statistique Canada de recueillir des données et d'établir le taux de criminalité dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, et ses représentants seraient les mieux placés pour répondre aux questions concernant les taux de criminalité. Cela dit, les services de police locaux seraient les mieux placés pour parler des tendances en matière de criminalité au sein de leurs collectivités. Donc, pour ce qui est de mon opinion sur la question de savoir s'il est préférable ou non de distribuer les drogues directement dans les centres ou selon le modèle proposé, je me contenterai de dire, monsieur, que nous appliquerons la loi, peu importe celle qui est en vigueur. Ce n'est pas à nous de donner...

Le sénateur White : Merci beaucoup. Voici une version simplifiée de la question, si vous me le permettez.

Ne convenez-vous pas que notre objectif devrait être, à tout le moins, de retirer l'élément criminel et le crime organisé de la distribution de produits pharmaceutiques destinés aux toxicomanes?

M. Zarins : C'est ce que nous visons, monsieur. La GRC cible les groupes criminels organisés qui distribuent ce poison.

Le sénateur White : Ce poison, en effet; merci. J'ai beaucoup de mal à les qualifier de médicaments, car rien ne prouve que la plupart de ces substances pourraient remplir les critères des essais pharmaceutiques.

Senator Galvez: Like Senator Jaffer, I want to say that you are doing an incredible job and that Canadians appreciate the efforts that you are conducting.

I'm replacing Senator Pratte. My background is not medical or judicial, but I know toxic substances, hazardous substances. When we want to control hazardous substances, we look at the source. I know that, with this law, things are going to slow down. It seems that they are going to slow down and that some people will be protected. But they seem to me as mitigation measures. The event and the practice will continue if other measures are not taken implicating the people in the medical sector, the doctors, and also the ones that are sending us the drug.

You mentioned very clearly that they are already progressing because new substances are coming, and they just slightly modify the chemical composition and then get out of your radar.

You also said that the criminal groups have been identified. You said that you're working with China, so can you please be more specific on the efforts to not only mitigate but tackle the problem at source in order to have a permanent solution and not just mitigation?

Mr. Zarins: Thank you for your question. I will start with the general way we approach the crime, and then I will discuss China.

The issue of fentanyl and illicit opioids remains a top concern for the RCMP and Canadian law enforcement. We remain committed to collaborating with domestic and international law enforcement partners to go after these criminal networks that are fuelling this public health epidemic, as well as increasing public awareness of the risks associated with this illicit drug use.

The RCMP's federal policing program is leading a national operational approach to target synthetic opioid importers, distributors, manufacturers and traffickers. The approach is in partnership with CBSA, Canada Post, and domestic and international law enforcement partners. Our goal is to detect, disrupt, dismantle and support the prosecution of criminal networks, so it's multi-faceted.

The key activities to your approach: gathering information and data to identify national trends and enforcement opportunities; raising awareness among law enforcement agencies and the public; collaborating with the Ministry of Public Security in China to combat illegal drug trafficking networks and disrupt the flow of fentanyl into Canada; and coordinating the information between all of our partners.

La sénatrice Galvez : À l'instar de la sénatrice Jaffer, je tiens à dire que vous faites un travail incroyable et que les Canadiens vous sont reconnaissants des efforts que vous déployez.

Je remplace le sénateur Pratte. Je n'ai pas une formation médicale ou judiciaire, mais je suis bien renseignée au sujet des substances toxiques et dangereuses. Lorsque nous voulons contrôler des substances dangereuses, nous en examinons la source. Je sais que, grâce à cette loi, les choses vont ralentir. Tout porte à croire que le problème se résorbera et que certaines personnes seront protégées. Or, le projet de loi se limite, me semble-t-il, à des mesures d'atténuation. Ce fléau persistera si nous ne prenons pas d'autres mesures visant les intervenants du milieu médical, les médecins et ceux qui nous envoient la drogue.

Vous avez dit très clairement que les groupes criminels réalisent déjà des progrès, comme en témoigne l'arrivée de nouvelles substances qui passent inaperçues grâce à de légères modifications apportées à la composition chimique.

Vous avez également dit que les groupes criminels ont été identifiés. Vous avez ajouté que vous collaborez avec la Chine. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur les efforts déployés pour non seulement atténuer, mais aussi enrayer le problème à la source afin d'avoir une solution permanente plutôt qu'une simple mesure d'atténuation?

M. Zarins : Je vous remercie de votre question. Je vais commencer par expliquer comment nous abordons le crime de façon générale, puis je parlerai de la Chine.

Le problème du fentanyl et des opioïdes illicites demeure une préoccupation prioritaire pour la GRC et les organismes canadiens d'application de la loi. Nous restons déterminés à collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux en matière d'application de la loi pour lutter contre les réseaux criminels qui alimentent cette épidémie mettant en danger la santé publique et pour sensibiliser davantage la population aux risques associés à la consommation de cette drogue illicite.

Dans le cadre du Programme de la police fédérale, la GRC utilise une approche opérationnelle nationale pour cibler les importateurs, distributeurs, fabricants et trafiquants d'opioïdes synthétiques. L'initiative est dirigée en collaboration avec l'ASFC, Postes Canada et les partenaires nationaux et internationaux en matière d'application de la loi. Notre but est de détecter, perturber, démanteler et poursuivre les réseaux criminels. C'est donc une approche qui comporte plusieurs volets.

Voici les principales activités de l'approche : recueillir de l'information et des données pour cerner les tendances nationales et les possibilités d'application de la loi; sensibiliser les organismes d'application de la loi et la population; collaborer avec le ministère de la Sécurité publique en Chine pour combattre les réseaux de trafic de drogues illicites et empêcher l'entrée de fentanyl au Canada; et coordonner l'information entre tous nos partenaires.

To protect our members and the Canadian public, the RCMP has also equipped its front-line officers with naloxone nasal spray, which can temporarily reverse the effects of an opioid drug overdose. So we continue to work with other law enforcement and government agencies at all levels to raise awareness of the risks associated with the use of the drugs.

With respect to China, the RCMP recently renewed a memorandum of understanding with the Chinese Ministry of Public Security that enhances law enforcement cooperation between the two law enforcement agencies. It strengthens cooperation on crime prevention and criminal investigations involving illegal drugs, tri-national crime, and smuggling. China has committed to cooperate with Canada and other international partners to disrupt the export of fentanyl, including classifying a number of fentanyl analogues as controlled substances under Chinese law and investigating leads provided by Canadian law enforcement.

Senator McIntyre: Thank you all for your presentations.

In its 2011 Insite decision, the Supreme Court of Canada made it clear that the minister has the discretion to grant exemptions. However, that discretion must be exercised in accordance with the Charter.

Now, citizens also have a right to security and protection, and the bill would allow consultations of less than 90 days but without a minimum. Mr. Zarins, would you agree that some consultations should be allowed, at least a minimum of weeks or months? Under the bill, a consultation could be done, for example, in one day.

Mr. Zarins: I can't comment on legislation. We will enforce whatever laws are in place, but for me to comment I don't think would be appropriate.

Senator McIntyre: Well, what do citizens who are opposed to drug consumption sites tell you about their worries? I'm sure they tell you something. Do you consider their worries legitimate?

Mr. Zarins: The police of jurisdiction would be the ones that would be consulted, sir, and, whatever they tell us, we would listen to it and factor it in. But, again, we're not part of the decision-making process on these sites, sir.

Senator McIntyre: This question is for the CBSA. Drugs also enter the country through means other than envelopes. What other trends do you see at the border in terms of drug trafficking and what are some of the techniques used to bring in these drugs?

Ms. Janes: Thank you very much for the questions.

Pour protéger nos membres et la population canadienne, la GRC a également équipé ses agents de première ligne d'un vaporisateur nasal de naloxone, qui permet de renverser temporairement les effets d'une surdose aux opioïdes. Nous continuons donc de travailler avec d'autres organismes d'application de la loi et les organismes gouvernementaux à tous les échelons pour mieux faire connaître les risques associés à la consommation de ces drogues.

En ce qui concerne la Chine, la GRC a récemment renouvelé un protocole d'entente avec le ministère chinois de la Sécurité publique, protocole qui améliore la collaboration entre les deux organismes d'application de la loi. Il renforce la coopération en matière de prévention de la criminalité et dans le cadre d'enquêtes criminelles mettant en cause des drogues illicites, la criminalité trinationale et la contrebande. La Chine s'est engagée à collaborer avec le Canada et d'autres partenaires internationaux pour contrer l'exportation de fentanyl, notamment en inscrivant plusieurs analogues du fentanyl dans la liste des substances réglementées par la législation chinoise et en enquêtant sur les pistes que lui fournissent les forces de l'ordre canadiennes.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie tous de vos exposés.

Dans la décision rendue en 2011 concernant Insite, la Cour suprême du Canada a bien précisé que le ministre a le pouvoir discrétionnaire d'accorder des exemptions. Toutefois, ce pouvoir discrétionnaire doit être exercé conformément à la Charte.

Cela dit, les citoyens ont également droit à la sécurité et à la protection, et le projet de loi permettrait la tenue de consultations d'une durée de moins de 90 jours, mais sans aucun minimum. Monsieur Zarins, êtes-vous d'avis qu'on devrait permettre la tenue de certaines consultations pendant un minimum de plusieurs semaines ou mois? En vertu du projet de loi, une consultation pourrait durer, par exemple, un jour.

M. Zarins : Je ne peux pas faire de commentaires sur la législation. Nous appliquerons toute loi qui est en vigueur, mais je ne pense pas qu'il serait judicieux de ma part de me prononcer là-dessus.

Le sénateur McIntyre : Eh bien, quelles sont les inquiétudes exprimées par les citoyens qui s'opposent aux sites de consommation supervisée? Je suis sûr qu'ils vous en parlent. Estimez-vous que leurs inquiétudes sont légitimes?

M. Zarins : C'est le service de police compétent qui serait consulté, monsieur, et nous tiendrions compte de tout ce qu'il nous dirait. Mais, je le répète, nous ne faisons pas partie du processus de prise de décision concernant ces sites.

Le sénateur McIntyre : La question suivante s'adresse à l'ASFC. Les drogues entrent aussi au pays par d'autres moyens que le courrier. Quelles autres tendances décelez-vous à la frontière en ce qui concerne le trafic de drogues et quelles sont certaines des techniques utilisées pour faire introduire ces drogues?

Mme Janes : Merci beaucoup pour les questions.

Yes, you are correct that drugs unfortunately are arriving in Canada through all of our modes. CBSA is responsible for all modes coming into Canada, whether it is air, land, rail, marine, which are all modes that people will take advantage of and attempt to exploit. Whether it is through packages or secretion on the individual, it arrives back in Canada with their bags, or they will use it as an importation with a large company. So they will use different methodologies to bring the drugs into Canada.

Senator Bovey: Thank you very much for the work you do and for appearing before the committee.

My question is really around the law enforcement aspect, particularly when you see what has occurred in the opioid crisis in the past couple of years and how the legislation frames up. From an enforcement perspective, does the legislation contain enough to actually work with to make a difference? I'm assuming you had some input into that.

Second, have you anticipated what the next inevitable move will be by organized crime and others to circumvent this in some other way in terms of importation?

Mr. Zarins: We are very supportive of any tools that can be given to us to ensure public safety and help us in our enforcement efforts.

With respect to your question of whether it is enough, we welcome whatever we can get.

As to the next thing coming, this is also addressed in this bill by allowing the Minister of Health to have that flexibility to put in things, as these opioids get changed in their molecular structure, so it's giving us time to keep up with what's happening. If we have intelligence that says, "This is the next opioid coming in here," at least we have the mechanisms now that we can feed into the Minister of Health and have that already listed as an illegal substance. That gives us and the CBSA the tools to go after this.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'll go back to the issue my colleague, Senator McIntyre, discussed with you. In many regions of Quebec, your police force plays the role of the local police, so you're in direct contact with the citizens. You need to know the citizens' concerns. You work with them each day.

We know the establishment of sites — which you overlooked in your brief — raises concerns for citizens. On that note, you're on the front line when it comes to organized crime. If, tomorrow

Oui, vous avez raison, car, malheureusement, les drogues entrent au Canada par tous les moyens de transport. L'ASFC est chargée de tout ce qui entre au Canada, que ce soit par voie aérienne, terrestre, ferroviaire ou maritime. Les gens tenteront d'exploiter tous ces moyens de transport pour en tirer profit. Ces substances sont introduites au Canada, que ce soit par colis, par dissimulation sur la personne, dans les valises au retour d'un voyage ou dans le cadre d'une importation avec une grande entreprise. Par conséquent, les criminels utiliseront différentes méthodes pour faire introduire les drogues au Canada.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup du travail que vous accomplissez, et merci aussi de votre témoignage devant le comité.

Ma question porte sur l'application de la loi, surtout lorsqu'on voit ce qui se passe avec la crise des opioïdes depuis quelques années et la façon dont la mesure législative est formulée. Du point de vue de l'application de la loi, le projet de loi contient-il assez de dispositions pour réellement permettre d'améliorer la situation? Je suppose que vous avez eu un mot à dire là-dessus.

Deuxièmement, avez-vous prévu quelle sera la prochaine manœuvre inévitable de la part des groupes criminels organisés et d'autres pour contourner la loi d'une autre façon sur le plan de l'importation?

M. Zarins : Nous appuyons sans réserve tout outil qui nous est fourni pour assurer la sécurité publique et pour nous aider dans nos efforts d'application de la loi.

Quant à savoir si c'est suffisant, nous acceptons tout ce qu'on peut nous offrir.

Pour ce qui est des prochaines étapes, le projet de loi règle également cette question en accordant à la ministre de la Santé la marge de manœuvre nécessaire pour prendre des mesures, car ces opioïdes sont modifiés sur le plan de leur structure moléculaire. Cela nous permet donc de nous tenir au courant de ce qui se passe. Si nous disposons des renseignements selon lesquels tel ou tel opioïde fera son apparition au pays, nous aurons au moins désormais les mécanismes nécessaires pour en informer la ministre de la Santé, et ce sera déjà inscrit sur la liste des substances illégales. Cela nous donne, à nous ou à l'ASFC, les outils pour combattre ce problème.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Si vous le permettez, je vais reprendre la question de mon collègue, le sénateur McIntyre, qui a discuté avec vous. Dans beaucoup de régions du Québec, vous êtes un corps de police qui joue le rôle de policiers locaux, donc vous êtes en contact direct avec les citoyens. Vous devez connaître les préoccupations des citoyens; vous travaillez avec eux chaque jour.

On sait que la mise en œuvre de centres — dont vous faites peu de cas dans votre mémoire — suscite des craintes auprès des citoyens. En ce qui a trait à ces craintes des citoyens, comme vous

morning, for example, a site were established in a local community and a day were set aside to consult you or the citizens or mayors, would you find this normal?

I have a second question for you. In terms of transparency, does the bill give you all the answers regarding the substances that will be used, the target clients and the site's management? Does this bill fully ensure that, when you're in contact with the citizens, you'll be able to give them all the answers?

[English]

Mr. Zarins: Thank you for your question, sir. We are concerned with what the community has to say. The supervised injection sites, that's a process that has been established. We don't control that process. We'll abide by whatever legislation Parliament sees fit to be in place.

We are focused on the safety of our citizens, and we are also focused on the organized criminal groups bringing these substances in. That's where our focus is, sir. Whatever system is put in place with respect to approving these supervised injection sites, it is a concern for us; however, we don't control that process, sir.

[Translation]

Senator Boisvenu: If a site were established in a high-risk area, would your police force react by informing the authorities whether a certain area represents a higher risk than another area? My view is that you seem to be leaving this to the politicians and that you're not concerned about the safety of the communities. I find this response worrying.

[English]

Mr. Zarins: We are very much interested in the safety, sir. But this is where the police of jurisdiction know the local crime trends.

Speaking for the police as a whole, we always respond and provide resources to where we see the criminality occurring. If there were criminality occurring in an area related to where these sites would be placed, the appropriate resources would be allotted to that particular area.

As the national police force, we're concerned about these illegal substances coming into the country and the groups bringing them in. The police of jurisdiction are the police agencies that will be addressing the local crime.

I can't give you more of an answer than that, but we constantly evaluate the threats and then provide appropriate resources to address those threats.

êtes au premier rang en ce qui touche le crime organisé, si, demain matin, par exemple, un centre devait être imposé dans une communauté locale et que l'on prenait une journée pour vous consulter ou consulter les citoyens ou les maires, trouveriez-vous cela normal?

J'aimerais également vous poser une deuxième question. En matière de transparence, le projet de loi vous apporte-t-il toutes les réponses concernant les substances qui seront utilisées, la clientèle visée et la gestion du centre? Est-ce que, dans ce projet de loi, figurent toutes les assurances faisant en sorte que, lorsque vous serez en contact avec les citoyens, vous serez en mesure de leur donner toutes les réponses?

[Traduction]

M. Zarins : Merci pour votre question, monsieur. L'opinion de la collectivité nous tient à cœur. En ce qui concerne les sites d'injection supervisée, il s'agit d'un processus qui est déjà établi. Nous ne le contrôlons pas. Nous respecterons toute loi que le Parlement juge appropriée.

Nous nous employons à protéger la sécurité de nos citoyens, et nous ciblons également les groupes criminels organisés qui font introduire ces substances. C'est notre point de mire, monsieur. Peu importe le système en place pour l'approbation de ces sites d'injection supervisée, c'est un sujet de préoccupation pour nous; toutefois, nous ne contrôlons pas ce processus.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Si la mise en œuvre d'un centre avait lieu dans un milieu à risque élevé, votre corps policier réagirait-il en informant les autorités à savoir que tel milieu représente un plus grand risque qu'un autre milieu? Ma perception est telle que vous semblez laisser cela aux politiciens et que vous n'êtes pas préoccupés par la sécurité des milieux. Or, je trouve cette réponse inquiétante.

[Traduction]

M. Zarins : Nous avons à cœur la sécurité, monsieur. Cependant, c'est le service de police compétent qui est au courant des tendances locales en matière de criminalité.

Du point de vue de la police dans son ensemble, nous intervenons toujours et nous fournissons des ressources dans les localités où nous observons des activités criminelles. Si des crimes étaient commis dans une région où se trouvent ces sites, nous accorderions alors les ressources appropriées à cette région.

En tant que membres de la force de police nationale, nous sommes préoccupés par l'entrée de ces substances illégales au pays et les groupes qui les font introduire. Les services de police compétents sont ceux qui s'occuperont de la criminalité locale.

Je ne peux pas vous donner une réponse plus détaillée que cela, mais sachez que nous évaluons constamment les menaces et nous fournissons les ressources appropriées pour les contrer.

Senator Joyal: Welcome. I want to come back to clause 52 of the bill, the Customs Act amendments, which proposes to remove subsections 99(2) and (3). My concern is that it's now a blanket authorization for opening mail of less than 30 grams, for any reason. The bill doesn't specify to fight drugs, organized crime or the illegal proceeds of organized crime; it is just a blanket authorization. It means that you can now open the mail for whatever reason you believe.

I totally support the idea of fighting drugs imported through mail. I have no problem with that. But what kind of system do we have in place to balance a discretion that can go overboard? We have seen it with the mail. There's a long history of censorship in the mail through the *Little Sisters* case in B.C. That was before you were born, Ms. Janes, but some of us remember it very well, the fight we had with Canada Post and the border agencies. It seems to me that when you say "reasonable grounds to believe," who will review the reasonable grounds to believe of an officer who decides to open the mail? In other words, it's not just a blank cheque to the person who is there and says, "Oh, this envelope is pink. I don't like pink. Let's open it." There has to be real control over the exercise of reasonable grounds to believe.

In practical terms, how does it work in your system to avoid the kind of over-exploitation of that power by an officer who feels he has all the grounds to do that?

Ms. Janes: Thank you very much for your question and your compliment on my age. I appreciate that. It's always nice to have a compliment like that.

Earlier I spoke about the importance of privacy. Our officers do receive training, and there is oversight from superintendents, chiefs and senior management regarding when officers are opening mail or boxes — or whatever items they are — that the reasonable grounds to suspect are present. There is oversight on that as well, and our officers do receive training on the importance of respecting privacy.

As I mentioned in my earlier response, we see hundreds of thousands of pieces of mail that are presented to us on a daily basis. We use non-intrusive technology, like X-ray, to facilitate the movement of the mail. For our job, we don't want to hold things up; we want to be able to specifically look at those items that, as I mentioned, would be of risk to the health and safety of Canadians. That's why we're here. We're not here to open up letter mail to just gather intelligence or, as you say, it's a pink envelope and we want to look at it. We have to follow the fact that we need to have reasonable grounds to suspect that before we move forward on any of those actions. That's why we have the oversight as well, and our officers receive the training.

Le sénateur Joyal : Bienvenue. J'aimerais revenir à l'article 52 du projet de loi, qui porte sur les modifications à la Loi sur les douanes et qui propose de supprimer les paragraphes 99(2) et (3). Ce qui m'inquiète, c'est qu'on donne maintenant l'autorisation générale d'ouvrir le courrier de moins de 30 grammes, pour n'importe quelle raison. Le projet de loi ne précise pas la lutte contre les drogues, le crime organisé ou les produits illégaux du crime organisé; ce n'est qu'une autorisation générale. Cela signifie que vous pouvez maintenant ouvrir le courrier pour n'importe quel motif.

J'appuie totalement l'idée de lutter contre les drogues importées par voie postale. Je n'ai pas de problème avec cela. Mais quel type de système avons-nous en place pour équilibrer un pouvoir discrétionnaire qui peut aller trop loin? Nous en avons été témoins dans le domaine postal. Depuis l'affaire *Little Sisters* en Colombie-Britannique, il existe une longue tradition de censure en matière de service postal. C'était avant que vous soyez née, madame Janes, mais certains d'entre nous se souviennent très bien de la lutte que nous avons menée contre Postes Canada et les agences frontalières. Vous parlez de « motifs raisonnables de croire », mais qui évaluera le caractère raisonnable des motifs invoqués par un agent qui décide d'ouvrir le courrier? Autrement dit, il ne s'agit pas de donner carte blanche à la personne qui est là et qui se dit : « Tiens donc, une enveloppe rose. Je n'aime pas la rose. Ouvrons-la. » Il faut qu'il y ait un contrôle véritable de l'application des motifs raisonnables de croire.

Concrètement, que prévoit votre système pour éviter qu'un agent qui s'imagine avoir le droit d'agir de la sorte puisse surexploiter ce pouvoir?

Mme Janes : Merci beaucoup pour cette question et le compliment sur mon âge. C'est gentil. Il est toujours agréable de recevoir de tels compliments.

J'ai parlé, plus tôt, de l'importance de la protection de la vie privée. Nos agents sont formés et les surintendants, chefs et cadres supérieurs effectuent une surveillance pour s'assurer qu'il y a un doute raisonnable pour justifier qu'un agent puisse ouvrir une enveloppe, un colis ou un autre article de courrier. Les activités sont surveillées et nos agents reçoivent une formation sur l'importance du respect de la vie privée.

Comme je l'ai déjà dit, des centaines de milliers d'articles de courrier nous sont acheminés chaque jour. Nous avons recours à des technologies non intrusives, comme les rayons X, pour faciliter la circulation du courrier. Nous ne voulons pas retarder la livraison; nous souhaitons être en mesure d'examiner ces articles qui, comme je l'ai mentionné, pourraient poser un risque pour la santé et sécurité des Canadiens. C'est notre travail. Nous n'ouvrons pas du courrier simplement pour recueillir des renseignements ou, comme vous le dites, parce que l'enveloppe est rose. Nous devons avoir un doute raisonnable avant de poser ces gestes. C'est pour cette raison que nous avons des mesures de surveillance et que nos agents suivent cette formation.

Senator Joyal: I understand that, from then on, mail that I receive will be opened and the content will be checked, but I will never be notified that in fact they have looked into it.

Ms. Janes: Yes, you will.

Senator Joyal: How will I be notified that the mail I receive has been opened and for what reason it has been opened?

Ms. Janes: When we open up any type of packet or envelope over 30 grams, current procedures are that tape is applied to close up the item, and it says the item was opened by CBSA.

Senator Joyal: In other words, you open the item on the basis of your own criteria. What are those criteria?

Ms. Janes: As I said, the officers have to have reasonable grounds to suspect that the mail and the goods contained therein are related to a customs tariff or that the items are prohibited, controlled or regulated by an act of Parliament.

Senator Joyal: I agree, but —

The Chair: We have to move on, senator; I'm sorry. We'll put you on the second round.

[Translation]

Senator Dupuis: My question is for Mr. Zarins. If I understood correctly, you said that, as a federal police force, you're interested in organized crime, which is involved in 89 per cent of illicit drug market activities. I want to fully understand this statistic. The police are interested in organized crime, and not in any other sector that manufactures, produces or prescribes this type of product. Is that what you meant?

[English]

Mr. Zarins: No, ma'am. We'd like the entire criminal network, from the point of where it's coming from, who's manufacturing it, how it's brought in and delivered to the Canadian public. The entire network is what we're interested in. Criminal organizations are involved every step of the way, so it's the entire organization that we are trying to dismantle.

[Translation]

Senator Dupuis: Your work doesn't consist only of monitoring or taking action when it comes to organized crime. It could also involve taking action in cases of doctors who prescribe or over-prescribe opioids.

[English]

Mr. Zarins: Anybody that would be involved in the chain. We don't target the prescribing or over-prescription, but if somehow they're connected to these organized crime networks

Le sénateur Joyal : J'en comprends que, dorénavant, le courrier qui me sera livré aura été ouvert et son contenu examiné, mais je ne le saurai jamais.

Mme Janes : Vous le saurez.

Le sénateur Joyal : Comment saurai-je que mon courrier a été ouvert et la raison pour laquelle il l'a été?

Mme Janes : Selon nos procédures en vigueur, lorsque nous ouvrons un colis ou une enveloppe de plus de 30 grammes, nous utilisons un ruban gommé pour sceller à nouveau l'article et il est écrit sur ce ruban gommé que l'article a été ouvert par l'ASFC.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, vous ouvrez les articles de courrier en vous appuyant sur vos propres critères. Quels sont ces critères?

Mme Janes : Comme je l'ai déjà dit, les agents doivent avoir un doute raisonnable que l'article et ce qu'il contient sont assujettis à un tarif douanier ou interdit, contrôlé ou réglementé par la loi.

Le sénateur Joyal : D'accord, mais...

Le président : Nous devons passer au prochain intervenant, sénateur. Je suis désolé. Je vais ajouter votre nom à la liste d'intervenants pour la prochaine série de questions.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ma question s'adresse à M. Zarins. Si j'ai bien compris, vous dites que vous vous intéressez, à titre de police fédérale, au crime organisé qui représenterait 89 p. 100 des activités d'une partie ou l'autre du marché des drogues illicites. J'aimerais bien comprendre cette statistique. La police s'intéresse au secteur du crime organisé, et non pas à tout autre secteur qui manufacture, produit ou prescrit ce genre de produits; ai-je bien compris votre réponse?

[Traduction]

M. Zarins : Non, madame. Nous nous intéressons à l'ensemble du réseau criminel, du point d'origine du produit à sa livraison au public canadien, en passant par sa fabrication et son importation. Nous nous intéressons à l'ensemble du réseau. Les organisations criminelles participent à toutes les étapes. C'est donc toute l'organisation que nous tentons de démanteler.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Votre travail ne consiste donc pas seulement à surveiller ou à intervenir dans le cadre du crime organisé; il pourrait aussi s'agir d'interventions auprès de médecins qui prescrivent des opioïdes ou qui en surprescrivent.

[Traduction]

M. Zarins : Nous surveillons quiconque joue un rôle dans la chaîne d'approvisionnement. Nous ne cibons pas les prescriptions ou la surprescription, mais si les médecins concernés entretiennent

that are bringing this in and distributing it and it comes to our attention during the course of our investigation, we'll definitely not turn a blind eye to it. But we're not targeting that.

[Translation]

Senator Dupuis: I have a quick question. I simply want to understand your statistic. About 89 per cent of organized crime groups are involved in the illicit drug market. The remaining 11 per cent comes from other sources, such as manufacturers or importers. Regarding the 89 per cent, do you have data — I don't know whether this exists — on organized crime's involvement in importing drugs rather than in manufacturing them on site?

[English]

Mr. Zarins: For clarification, the Criminal Intelligence Service of Canada, CISC, has estimated that 89 per cent of the Canadian-based organized crime groups it assessed in 2016 are involved in some aspect. It could be any aspect of the illicit drug market. That includes production, import, export and distribution. These groups seek profits anywhere they can. It doesn't matter where the profit is coming from; anywhere along the chain.

So 89 per cent of all of the organized crime groups in Canada are somehow involved in the illicit drug trade. It means that 11 per cent might not have their hands on illicit drugs but they are still organized crime. So it's anywhere in the chain.

[Translation]

Senator Dupuis: So we don't have a breakdown of the data, in those 89 per cent of cases, on importation in relation to on-site manufacturing.

[English]

Mr. Zarins: Do you mean of the illicit product?

Senator Dupuis: Yes.

Mr. Zarins: It comes in different stages. It can come as a product that is already completed or as a precursor. This is where this legislation is extremely helpful for us, because it can be manufactured and put into pill form here in Canada. There are all different variations that are crossing our borders, and we'd like to have the tools to address all of it, which is what we're getting.

Senator Sinclair: I want to thank you for your presentation. I want you to know that I'm very supportive of the principle of the legislation in trying to address the issues that the legislation is addressing.

I was a judge before I came here for a number of years, and I always had difficulty with definitions in the legislation that appeared to be too vague. I can recall during the course of a trial, in determining whether a search warrant was valid, the officer

des liens avec des membres du réseau de crime organisé qui importe et distribue ces médicaments et que nous en sommes informés dans le cadre de notre enquête, nous ne fermerons certainement pas les yeux, mais ce n'est pas une chose que nous ciblons.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une courte question, simplement pour comprendre votre statistique. Les groupes du crime organisé sont donc impliqués à raison d'environ 89 p. 100 dans le marché de drogues illicites. Il reste 11 p. 100 qui proviendraient d'autres sources, comme des manufacturiers ou des importateurs. Par rapport aux 89 p. 100, avez-vous des données - je ne sais pas si cela existe - sur l'implication du crime organisé dans l'importation de produits plutôt que dans la production sur place?

[Traduction]

M. Zarins : Je tiens à préciser que, selon le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, 89 p. 100 des groupes du crime organisé canadiens examinés en 2016 participent d'une façon ou d'une autre au marché de drogues illicites, y compris la production, l'importation, l'exportation et la distribution. Ces groupes cherchent à faire des profits, peu importe l'étape de la chaîne d'approvisionnement.

Donc, 89 p. 100 des groupes du crime organisé au Canada participent d'une façon ou d'une autre au marché des drogues illicites. Cela signifie que 11 p. 100 n'y participent peut-être pas, mais ils demeurent des groupes du crime organisé. Donc, c'est un peu partout dans la chaîne d'approvisionnement.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Et on n'a pas les données ventilées, à savoir comment se distribue, dans ces 89 p. 100, la part de l'importation par rapport à la part de la production sur place.

[Traduction]

M. Zarins : Du produit illicite?

La sénatrice Dupuis : Oui.

M. Zarins : Le produit est importé à différentes étapes du processus. Il peut arriver ici en produit terminé ou en tant que précurseur. C'est à cet égard que ce projet de loi nous est extrêmement utile, car le produit peut être fabriqué et produit en comprimés ici même, au Canada. Le produit franchit nos frontières sous toutes formes. Nous souhaitons avoir les outils nécessaires pour cibler toutes ces formes et c'est ce que nous offre cette mesure législative.

Le sénateur Sinclair : J'aimerais vous remercier pour vos exposés. Je tiens à dire que j'appuie entièrement le principe derrière cette mesure législative et ce qu'elle cherche à régler.

Avant de devenir sénateur, j'ai été juge pendant plusieurs années. Les définitions trop vagues dans les lois m'ont toujours posé problème. Je me souviens, dans une affaire, parmi les raisons citées pour justifier sa demande d'un mandat de perquisition,

seeking the search warrant had listed, among other reasons, that he had information that marijuana-grinding devices were in the household. When I asked him what a marijuana-grinding device was, he said a coffee grinder. I thought somebody was selling marijuana-grinding devices, but apparently it was a coffee grinder.

Therefore, I was looking carefully at the question of the designated devices that are in here, and the importation of designated devices among other provisions in the legislation. It appears to be a rather vague definition. I wonder if you have any concerns about the vagueness of it because it might have implications for the validity of that aspect of the legislation.

The definitions of encapsulators and tablet presses, for example, are listed in the schedule. They essentially seem to refer to anything that you can use to make tablets and that you can use in order to fill capsules. If that particular aspect of the legislation is found to be too vague, it strikes to the heart of an important provision in this legislation. Do you have any concerns about the vagueness of that, or were you consulted with respect to those definitions?

Mr. Zarins: While you were asking your question, sir, we were looking at each other here. It's the Ministry of Health that will designate what a device is. We'll enforce the definition that is given to that, and if we're unclear, we'll seek clarity of what it is. I think it's more that these devices will need to be registered with Health, so we'll have to defer that question to the ministry to decide.

Senator Sinclair: Under the definition of encapsulators, for example, it says:

. . . [any] device that may be used to fill capsules with any powdered, granular, semi-solid or liquid material.

That could include a spoon. I was curious whether you had been consulted, but obviously not.

How about your force?

Ms. Janes: My response is consistent with the chief superintendent's.

The Chair: You're talking about 30 grams. To folks like me, that's about an ounce, I gather. If you're explaining this to Canadians generally, that sounds like a modest amount. Could you expand on the implications because it sounds, on the surface in any event, that this is not a serious problem. Perhaps you could elaborate with respect to the need for this?

Mr. Zarins: We'll both address this one. I believe it was addressed because the stuff that is coming over now, one gram can kill you. A minute amount of fentanyl and its derivatives is enough to cause serious harm, if not death. So the 30 grams might

l'agent a indiqué avoir reçu des informations selon lesquelles des instruments pour moulinier la marijuana se trouvaient dans le domicile ciblé. Lorsque je lui ai demandé ce qu'était un instrument pour moulinier la marijuana, il m'a répondu que c'était un broyeur à café. Je croyais qu'un individu vendait des instruments pour moulinier la marijuana, mais semble-t-il que c'était un broyeur à café.

Je me suis donc attardé à la question des instruments désignés et examiné attentivement les dispositions relatives à l'importation des instruments désignés, notamment. La définition d'instruments désignés me semble plutôt vague. J'aimerais savoir si ce manque de précision vous inquiète, car il pourrait avoir des conséquences sur la validité de cette mesure législative.

Les définitions d'instruments pour encapsuler et d'instruments pour produire des comprimés, par exemple, figurent en annexe. Elles font essentiellement référence à tout ce qui peut être utilisé pour produire des comprimés et remplir des capsules. Si ces définitions sont trop vagues, elles nuisent aux dispositions relatives du projet de loi. Ce manque de précision vous inquiète-t-il? Avez-vous été consultés au sujet de ces définitions?

M. Zarins : Pendant que vous posiez votre question, nous nous regardions tous, ici. C'est le ministère de la Santé qui déterminera ce qui constitue un instrument et nous appliquerons la définition fournie. Si ce n'est pas clair, nous demanderons des précisions. C'est plutôt que ces instruments devront être enregistrés auprès de Santé Canada. Donc, il faudrait poser la question à Santé Canada.

Le sénateur Sinclair : Par exemple, sous la définition d'instruments pour encapsuler, on peut lire :

[...] [tout instrument] pouvant être utilisé pour remplir des capsules avec des matériaux sous forme de poudres ou de granules ou des matériaux mi-solides ou liquides.

Cela peut inclure une cuillère. Je voulais savoir si vous aviez été consultés, mais de toute évidence, vous ne l'avez pas été.

Votre organisation a-t-elle été consulté?

Mme Janes : Je dirais la même chose que le surintendant.

Le président : Vous parlez d'un poids de 30 grammes. Pour les gens comme moi, cela équivaut à environ une once. Pour les Canadiens en générale, cela paraît modeste comme quantité. Pourriez-vous nous expliquer les incidences possibles, car, en apparence, à tout le moins, ce n'est pas un problème sérieux. Pourriez-vous nous parler de l'importance de ces 30 grammes?

M. Zarins : Nous répondrons tous les deux à cette question. À mon avis, le point a été abordé en raison de la puissance du produit importé de nos jours; un gramme peut être mortel. Une infime quantité de fentanyl et ses dérivés peuvent causer des

seem very small, but the quantities coming in and that can cause serious injury to our citizens is tiny. This is why the 30 grams would be a level that's not unreasonable.

Ms. Janes: I would echo my colleague's comments.

As I mentioned in my opening remarks, we understand that 2 milligrams is a lethal dose, and this is 30 grams. You can multiply that out and see what the potential impact could be. By being able to put it in the letter mail, it's very inexpensive, easy to do, and it is anonymous. So there are a lot of positives for people who want to use the legitimate mail system for this purpose.

The Chair: Chief, I think you mentioned, in one of your comments, operational crime agreements with China. I was curious about that. How does that work with respect to this issue? Does it include information sharing?

Mr. Zarins: We're always aware of the care that we take when we share information with any country, not just China. We are cognizant of what can be shared and what can't.

Things are moving forward, sir. An example of that is that on March 1, 2017, China added four more analogues of fentanyl to its list of controlled substances: carfentanil, furanylfentanyl, acrylfentanyl and valerylfentanyl. So they're listening to us.

We're working very hard to get a better handle on precursor issue with them. So they are cooperating with us, and we are moving forward. We'll see as it happens. We will be engaging them in the near future in face-to-face meetings, and we are hopeful that things will work out.

The Chair: You said you're cautious about information sharing. That's wise, I would think. You didn't say it's not occurring, so I assume to some degree it is occurring.

Mr. Zarins: Yes, sir. In police ongoing investigations that happens, but we're still very careful with what we share. It's like every country, sir. We have to know where it's going and it has to be for consistent use.

So as we move forward, as the trust level carries on, the more sharing can happen. Again, it's on a case-by-case basis and under a very controlled environment.

Senator White: I have two quick questions. One is on pill making and capsule making. Just to be clear, this legislation won't outlaw them. It just means you have to have a permit to own one. It will not take away a legitimate veterinarian who makes pills for animal care. It just means that it will be listed, that's all.

préjudices graves, même la mort. Donc, 30 grammes peuvent paraître très petits comme quantité, mais ce produit qui peut causer de sérieuses blessures aux citoyens est importé en très petites quantités. C'est la raison pour laquelle 30 grammes ne sont pas déraisonnables comme mesure.

Mme Janes : Je fais écho à mon collègue.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous savons que 2 milligrammes peuvent être mortels; on parle ici de 30 grammes. En faisant le calcul, on comprend quelles pourraient être les répercussions. L'envoi du produit par le courrier, dans une enveloppe, est très peu dispendieux, facile et anonyme. Il y a toutes sortes d'avantages pour les individus qui utilisent le système légitime de courrier pour porter ces produits.

Le président : Surintendant, si je ne m'abuse, c'est vous qui avez parlé d'accords opérationnels contre le crime conclus avec la Chine. Cela m'intrigue. Comment fonctionnent ces accords par rapport à cette question? Est-ce que cela inclut le partage de renseignements?

M. Zarins : Nous faisons toujours preuve de prudence lorsque nous partageons des renseignements avec d'autres pays, pas seulement avec la Chine. Nous sommes conscients de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas partager.

Les choses progressent. Par exemple, le 1^{er} mars 2017, la Chine a ajouté quatre analogues au fentanyl à sa liste de médicaments contrôlés : le carfentanil, le furanylfentanyl, l'acrylfentanyl et le valerylfentanyl. C'est signe qu'ils nous écoutent.

Nous travaillons très fort avec eux afin d'avoir un meilleur contrôle sur les précurseurs. Ils coopèrent avec nous et les choses progressent. Nous verrons. Nous aurons prochainement des rencontres en personne avec les représentants chinois et nous espérons un bon dénouement.

Le président : Vous dites que vous faites preuve de prudence dans le partage de renseignements. Je crois que c'est une sage décision. Vous n'avez pas dit qu'il n'y a pas de partage de renseignements. Donc, je présume qu'il se fait un certain partage.

M. Zarins : Oui, monsieur. Il y a un partage de renseignements dans le cadre des enquêtes policières en cours, mais nous faisons tout de même preuve de prudence. C'est la même chose dans tous les pays. Nous devons savoir où va l'information et que celle-ci est utilisée de façon uniforme.

Donc, nous allons de l'avant et, plus la confiance s'installera, plus il y aura de partage de renseignements. Je le répète, nous procédons au cas par cas et dans un environnement très contrôlé.

Le sénateur White : J'aurais deux questions brèves à vous poser. La première concerne la production de comprimés et de capsules. Pour être bien clair, le projet de loi n'interdit pas la production de comprimés ou de capsules. Il faut simplement détenir un permis pour posséder les instruments nécessaires. Cette mesure législative n'empêchera pas un vétérinaire légitime de produire des comprimés pour les soins animaux. Il devrait simplement enregistrer ses instruments.

Ms. Janes: That is correct. The pill presses or encapsulators would have to be registered with Health Canada, absolutely.

Senator White: One of the challenges with listing precursors right now is that we have a 90-day gazetting process. Does that change with this legislation, or do we still end up knowing today that something is going to kill people but have to wait until June or July to have it unlawful to possess?

Mr. Zarins: My understanding is that the Minister of Health will now have the ability to go and have them listed. The timeline, sir, I couldn't answer for you. At least he or she now has the ability to get that listed.

Senator White: But the Minister of Health does that now. They listed all of the fentanyl precursors, all eight of them, last September, but they didn't take effect until December because of the gazetting. I didn't see anywhere in the legislation that removes the requirement for gazetting. Do you know?

Mr. Zarins: I don't know, sir; I can't comment on that.

Senator White: I will ask Health Canada.

Senator Omidvar: Thank you all for coming. This is a question to Ms. Janes.

I know that you already have the authority to open packages and now you're going to get the authority to open letters. Do you have the capacity to do that?

Ms. Janes: Thank you very much for the question. When we look at letter mail under our current process, right now we have the ability under the Customs Act to examine all mail that is coming to Canada. Where we have limitations is in our ability to open up mail that is 30 grams or less and where we have to go to a secondary process and seek permission.

When the mail is presented, as I mentioned earlier, we work very closely with Canada Post on identifying, based on risk assessment and the information, the letter mail or mail that we would like to see Canada Post present to us, because there are hundreds of thousands of items of mail. We work on a risk assessment basis because there's a lot of mail in the system, so we want to better target and we want to rely on non-intrusive technology to help us do our job.

Senator Omidvar: In other words, yes, you do have the capacity and the protocol?

Ms. Janes: Using our tools, yes.

Senator Omidvar: Currently, when you are looking at packages, because that's where your authority lies, can you give us a sense of how many warrants are currently issued in any given time period?

Mme Janes : C'est exact. Les instruments pour produire des comprimés ou capsules devront être enregistrés auprès de Santé Canada.

Le sénateur White : Un des problèmes que nous avons avec la liste des précurseurs, c'est que nous devons composer avec un processus de publication de 90 jours dans la *Gazette*. Ce projet de loi modifie-t-il ce processus ou est-ce que la situation demeure, en ce sens que nous savons aujourd'hui qu'un produit va causer des décès, mais nous devons attendre jusqu'en juin ou juillet avant que la possession du produit en question soit interdite?

M. Zarins : Si j'ai bien compris, la ministre de la Santé pourra maintenant les ajouter à la liste, mais je ne pourrais pas vous répondre quant au délai. Au moins, elle pourra les ajouter à la liste.

Le sénateur White : Mais elle peut déjà le faire. En septembre dernier, tous les précurseurs au fentanyl — il y en a huit — ont été ajoutés à la liste, mais ces ajouts ne sont entrés en vigueur qu'en décembre en raison du processus de publication dans la *Gazette*. Je n'ai rien vu dans ce projet de loi qui élimine ce processus. Avez-vous des informations à ce sujet?

M. Zarins : Je n'en ai pas. Je ne saurais vous dire.

Le sénateur White : Je devrai poser la question à Santé Canada.

La sénatrice Omidvar : Merci d'avoir accepté notre invitation. Ma question s'adresse à Mme Janes.

Je sais que vous avez déjà le pouvoir d'ouvrir des colis et ce projet de loi vous donnerait le pouvoir d'ouvrir des lettres. Avez-vous déjà ce pouvoir?

Mme Janes : Merci beaucoup pour cette question. Selon le processus en vigueur, en vertu de la Loi sur les douanes, nous pouvons ouvrir tous les articles de courrier qui arrivent au Canada, sauf ceux de moins de 30 grammes. Si l'article pèse moins de 30 grammes, nous devons entreprendre un processus secondaire et demander l'autorisation d'ouvrir l'article en question.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous travaillons en étroite collaboration avec Postes Canada afin de déterminer, selon une évaluation du risque et les informations disponibles, quels articles ou enveloppes nous aimerions que Postes Canada nous remette, car il y a des centaines de milliers d'articles de courrier. Nous travaillons en fonction d'une évaluation du risque en raison de la quantité d'articles de courrier dans le système. Nous voulons être en mesure de mieux cibler les articles à examiner et nous fier aux technologies non intrusives pour nous aider à faire notre travail.

La sénatrice Omidvar : Autrement dit, oui, vous avez ce pouvoir et il existe un protocole?

Mme Janes : En utilisant les outils que nous avons, oui.

La sénatrice Omidvar : Pour le moment, votre pouvoir s'applique à l'inspection de colis. Pourriez-vous nous dire combien de mandats sont décernés au cours d'une période donnée?

Ms. Janes: I am unable to answer that question. I do not have that information at this time.

Senator Galvez: I believe that when you say “risk assessment,” it includes where these letters are coming from. I believe that you will concentrate on the mail that is arriving in the provinces where the problem exists. I am in Quebec. I don’t know how many of the letters in Quebec you will be opening compared to the ones that you will be opening in B.C.

Based on your experience and your conversations with the other places where this problem has been seen, what percentage of the problem are you going to solve and in what time frame? What are your hopes? What will you attain and achieve in terms of mitigating the problem by these measures?

Ms. Janes: Thank you very much for the question. I think what’s important is that we’re trying to close a gap in the sense that we have mail that is more than 30 grams that we can immediately open, and then we have mail that is less than 30 grams that we have to follow a process to do because people are taking advantage. There’s abuse there. We’re trying to create a level playing field across all modes, as well as within the mail itself, that there’s no opportunity to abuse the “30 grams or less.”

By doing that, as we’ve mentioned earlier, because there are such small amounts of the product, whether it’s fentanyl or other opioids, this is the challenge. They’re using this as an avenue for that. They’re taking advantage of the fact that we don’t have the ability to automatically open the mail.

[Translation]

Senator Dupuis: I didn’t want to cut you off, Mr. Zarins, but you may have the chance to answer my question. Regarding your discussions with China and the United States, I was wondering whether you had data on the percentage of the importation of opioids or other illegal substances by country of origin. In other words, more specifically, how much comes from China in terms of what we receive here and what you intercept, in relation to other countries, and do we have data on those countries?

[English]

Mr. Zarins: I don’t have the exact percentages. However, our focus is on China, both for precursors and for the finished product. It fits into my colleague’s answer earlier. We, as CBSA and RCMP, strive to be intelligence-led. We have liaison officers and analysts deployed abroad. We try to develop the intelligence to know where they’re coming from, and this helps us to target, whether that’s letters or organizations. We really use our footprint abroad to find out where it’s coming from so we can be ready to receive it when it comes here.

In relation to the percentage, right now our focus is on China, but I’m not saying it’s the only place it’s coming from.

Mme Janes : Je ne pourrais pas vous le dire. Je n’ai pas cette information avec moi.

La sénatrice Galvez : Je présume que lorsque vous parlez d’évaluation du risque, cela inclut l’origine de ces lettres. J’imagine que vous vous concentrez sur les articles de courrier à destination des provinces où il y a des problèmes. Je suis du Québec. J’ignore combien de lettres à destination du Québec seront ouvertes comparativement à la Colombie-Britannique.

Selon votre expérience et les conversations que vous avez eues avec d’autres régions aux prises avec ce problème, en termes de pourcentage, quelle proportion du problème ce projet de loi vous permettrait-il de régler et en combien de temps? Qu’espérez-vous? Dans quelle mesure ces dispositions vous permettront-elles d’atténuer le problème?

Mme Janes : Merci beaucoup pour cette question. À mon avis, l’important, c’est que nous tentons de combler une lacune. Nous pouvons déjà ouvrir les articles de plus de 30 grammes, mais pour les articles de courrier de moins de 30 grammes, nous devons suivre un processus. Les individus profitent de cette lacune et il y a de l’abus. Nous tentons d’uniformiser les règles du jeu pour tous les moyens, y compris tous les articles de courrier, afin d’éliminer les abus relatifs à la règle des 30 grammes ou moins.

En faisant cela, comme nous l’avons mentionné plus tôt, étant donné que le produit — qu’il s’agisse du fentanyl ou d’autres opioïdes — est présent en très petite quantité, c’est le défi qui se pose. Ils utilisent ce moyen. Ils profitent du fait que nous ne pouvons pas systématiquement ouvrir le courrier.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je ne voulais pas vous couper la parole, monsieur Zarins, mais vous aurez peut-être l’occasion de répondre à ma question. Pour ce qui est de vos discussions avec la Chine et les États-Unis, je me demandais si vous aviez des données sur le pourcentage d’importation d’opioïdes ou d’autres substances illégales par pays d’origine. Autrement dit, de façon plus précise, quelle est la quantité qui provient de la Chine dans ce qu’on reçoit ici, dans ce que vous interceptez, par rapport à d’autres pays, et est-ce qu’on a des données sur ces pays?

[Traduction]

M. Zarins : Je n’ai pas les pourcentages exacts. Toutefois, nous nous concentrons sur la Chine pour les précurseurs et le produit fini. Cela revient à la réponse qu’on vous a donnée plus tôt. En effet, l’ASFC et la GRC s’efforcent d’avoir d’abord recours aux renseignements. Nous avons des agents de liaison et des analystes à l’étranger. Nous tentons d’obtenir les renseignements nécessaires pour déterminer d’où viennent les produits, et cela nous aide à cibler des lettres ou des organisations. Nous utilisons nos effectifs à l’étranger pour déterminer d’où viennent les produits, afin d’être prêts à les recevoir lorsqu’ils arrivent ici.

En ce qui concerne le pourcentage, en ce moment, nous nous concentrons sur la Chine, mais je ne dis pas que c’est le seul endroit d’où viennent ces produits.

Senator Jaffer: I have a very quick question of you, Ms. Janes. At the moment, for less than 30 grams you have to get a warrant; is that correct?

Ms. Janes: For less than 30 grams, we have to get permission from either the addressee or the sender.

Senator Jaffer: And the sender has to get a warrant? No? They can just give permission?

Ms. Janes: No, we would have to seek written permission from either the addressee or the sender in order to open up an item.

Senator Jaffer: Addressee or sender; okay.

The Chair: Thank you, witnesses. That is very helpful information for the committee to consider during our deliberations on this legislation.

Our second witness today is the Privacy Commissioner of Canada, Mr. Daniel Therrien.

Commissioner, welcome. We very much appreciate your appearance here today and we are looking forward to your testimony.

Daniel Therrien, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you very much, Mr. Chair.

[*Translation*]

Honourable senators, thank you for inviting me here to comment on Bill C-37.

Let me start by acknowledging the importance of addressing drug abuse and addiction in a comprehensive manner. While Bill C-37 touches upon a number of matters, I'll comment only on the clauses that amend the Customs Act and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. These clauses concern the mail inspection powers of different government agencies.

As the law stands now, customs officers are permitted, on suspicion, to examine mail that is being imported or exported and weighs more than 30 grams. However, when mail weighs 30 grams or less, consent must be obtained. If I understand correctly, this longstanding limitation has been in place to protect the privacy of correspondence.

While Bill C-37 would repeal the requirement for consent, I want to say a few things on the matter.

First, prior to any examination of mail, customs officers would need reasonable grounds to suspect the presence of prohibited, controlled or regulated goods. This is in contrast to the general customs examination of goods, which in most circumstances requires no grounds.

La sénatrice Jaffer : J'ai une très brève question pour vous, madame Janes. Actuellement, lorsqu'il s'agit de moins de 30 grammes, vous devez obtenir un mandat. Est-ce exact?

Mme Janes : Pour moins de 30 grammes, nous devons obtenir la permission du destinataire ou de l'expéditeur.

La sénatrice Jaffer : Et l'expéditeur doit-il obtenir un mandat? Non? Il peut seulement donner la permission?

Mme Janes : Non, nous devons obtenir une permission écrite du destinataire ou de l'expéditeur pour être en mesure d'ouvrir un article.

La sénatrice Jaffer : Le destinataire ou l'expéditeur. D'accord.

Le président : J'aimerais remercier les témoins. Vous nous avez fourni des renseignements très utiles que nous étudierons pendant nos délibérations sur le projet de loi.

Nous accueillons maintenant notre témoin suivant, M. Daniel Therrien, du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Bienvenue, commissaire. Nous vous sommes très reconnaissants de comparaître aujourd'hui et nous avons hâte d'entendre votre témoignage.

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à vous faire part de mes commentaires sur le projet de loi C-37.

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance de lutter contre la toxicomanie en adoptant une approche globale. Le projet de loi C-37 aborde de nombreux aspects, mais je limiterai mes commentaires aux dispositions qui modifient la Loi sur les douanes et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, des dispositions qui touchent le pouvoir d'inspection du courrier par différentes agences gouvernementales.

Sous sa forme actuelle, la loi autorise les agents des services frontaliers à examiner, sur la base de soupçons, le courrier entrant ou sortant qui pèse plus de 30 grammes. Cependant, ils doivent obtenir un consentement lorsque le courrier pèse 30 grammes ou moins. Je crois comprendre que cette restriction de longue date vise à protéger la confidentialité de la correspondance.

Le projet de loi C-37 éliminerait l'obligation d'obtenir un consentement, et j'aimerais souligner quelques points à ce sujet.

Premièrement, les agents des services frontaliers ne pourraient examiner le courrier à moins d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner qu'il contient un bien interdit, contrôlé ou réglementé. Cette façon de faire diffère du contrôle douanier général des marchandises, où les agents n'ont pas besoin de motifs dans la plupart des cas.

Second, assessing the reasonableness of the amendments to the Customs Act and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act requires a balance between privacy and public safety interests. The government says it has evidence demonstrating that the international mail system has been used to import, in small quantities, drugs that have been responsible for the death of a large number of Canadians.

Third, I've also been informed that customs officers don't systematically open all mail. Before examining or opening mail, they use a range of risk assessment techniques to determine whether any contraband is being imported or exported.

In light of these factors, I believe the amendments to the Customs Act and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act are justified. However, I think these amendments should be accompanied by additional measures to protect Canadians' privacy, more specifically to ensure that correspondence isn't read in cases when no contraband is found. These measures would ideally take the form of additions to the bill. Otherwise, a government policy on the implementation of these amendments could be sufficient. In a free and democratic society, the opening of mail by the government is generally prohibited and must be carried out with the greatest possible restraint.

[English]

The recent Supreme Court of Canada decision in *R. v. Fearon* may be helpful to us in finding the right balance between the objectives of Bill C-37 and the protection of privacy. In that case, police searched an individual's cellphone after arrest, without a warrant. The majority of the court held that such warrantless searches serve valid law enforcement purposes, that the search in question did not violate the individual's Charter rights, and that the evidence obtained was admissible.

While the context was different than Bill C-37, which contemplates searches at the border, and those have been referred to in the case law as a unique context, *R. v. Fearon* also addressed the unique context of warrantless searches upon arrest and may therefore prove useful in navigating this issue.

While it upheld the search as constitutional, the majority in *Fearon* clarified that a balance must be struck between the legitimate objectives of enforcing the law and privacy interests. To ensure that searches upon arrest comply with the Charter, the majority outlined four conditions that must be met.

First, the arrest must be lawful. If we apply this to Bill C-37, examination of mail must be conducted with reasonable grounds to suspect, in accordance with the provisions of the Customs Act or the PCMLTFA.

Deuxièmement, pour déterminer si les modifications à la Loi sur les douanes et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité sont raisonnables, il faut équilibrer les intérêts en matière de vie privée et de sécurité publique. Or, le gouvernement dit avoir des preuves démontrant que le système postal international est utilisé pour importer en petites quantités des drogues ayant causé la mort d'un grand nombre de Canadiens.

Troisièmement, on m'informe également que les agents des services frontaliers n'ouvrent pas systématiquement tout le courrier. Avant de l'ouvrir ou de l'examiner, ils utilisent diverses techniques d'évaluation du risque à leur disposition pour déterminer si des produits de contrebande sont importés ou exportés.

Eu égard à ces facteurs, j'estime que les modifications à la Loi sur les douanes et à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité sont justifiées, mais, selon moi, il faudrait que ces modifications soient accompagnées d'autres mesures pour protéger la vie privée des Canadiens, plus précisément pour veiller à ce que la correspondance ne soit pas lue lorsqu'on ne décèle aucun produit de contrebande. Ces mesures prendraient idéalement la forme d'ajouts au projet de loi. À défaut, une politique gouvernementale sur la mise en œuvre des modifications pourrait être suffisante. Dans une société libre et démocratique, l'ouverture du courrier par le gouvernement est généralement proscrite et ne doit se faire qu'avec la plus grande modération.

[Traduction]

La décision récente de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Fearon* pourrait nous aider à atteindre un équilibre entre les objectifs du projet de loi C-37 et la protection de la vie privée. En effet, dans cette affaire, des policiers ont procédé sans mandat à la fouille du téléphone cellulaire d'un individu en état d'arrestation. Selon la décision rendue à la majorité, les éléments de preuve justifiaient la fouille sans mandat, la fouille n'avait pas porté atteinte aux droits de l'individu en vertu de la Charte, et les preuves obtenues étaient admissibles.

Même si le contexte était différent de celui du projet de loi C-37, qui vise les fouilles à la frontière — et selon la jurisprudence, il s'agit d'un contexte unique —, *R. c. Fearon* aborde également le contexte unique des fouilles sans mandat visant des individus en état d'arrestation. Cette affaire pourrait donc être utile dans l'étude de cette question.

Même si le tribunal a jugé la fouille constitutionnelle, la majorité des juges dans l'affaire *Fearon* a précisé qu'il fallait atteindre un équilibre entre les objectifs légitimes liés au maintien de l'ordre et les intérêts liés à la vie privée. Pour veiller à ce que les fouilles effectuées en cas d'arrestation soient conformes à la Charte, la majorité a souligné quatre conditions qui doivent être respectées.

Tout d'abord, l'arrestation doit être légale. Dans le cas du projet de loi C-37, l'examen du courrier doit reposer sur des soupçons raisonnables, conformément aux dispositions de la Loi sur les douanes ou de la LRPCFAT.

The second condition is that the search must be truly incidental to arrest. In the case of Bill C-37, this would mean that the examining officer must have a valid reason to conduct the search, such as the discovery of prohibited or controlled goods, currency or monetary instruments.

The third condition, and of highest interest in my view, is that the nature and extent of the search must be tailored to its purpose. In the case of Bill C-37, any search of correspondence after an examination and opening of mail should be tailored to the initial purpose of the examination: the discovery of prohibited or controlled goods, currency or monetary instruments for the purpose of enforcing the Customs Act or the PCMLTFA. This condition is useful in that it is a flexible standard that could be applied in the case of all mail in order to balance privacy rights with the examination of mail at the border. For example, reading correspondence would not be permitted if opening the mail was justified by a suspicion that it contained drugs, and no drugs are found in the envelope. However, if the justification for opening the mail is that it contains correspondence, which itself is something the importation or exportation of is prohibited — say, terrorist propaganda — then reading the correspondence would be authorized.

The fourth and final condition of the Supreme Court in *Fearon* is that the police must take detailed notes of what they had examined on the device and how they examined it. Likewise, I would suggest that officers should document the steps they take when examining and opening mail, the reasons for their suspicion, and if correspondence is read, why they believe that the correspondence itself was contraband.

So I hope this is useful and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, sir.

We will begin questions with Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Thank you once again. You always make yourself available to us and we appreciate that.

I have a weird question for you. After your presentation, when you, whose opinion we respect, say there isn't much to be worried about, that this is the right way and you can justify it, the only concern I have and the only way I can say it is "mail profiling," in the sense that we heard from the CBSA that there are lots of concerns about material being sent from China. My concern is that not everything that comes from China should be seen by them. They have a job to do; I'm not being critical of them.

But for your job, how do you assure that anything that comes from X country, everyone's mail has to be looked at? How do we prevent that kind of generalization?

Deuxièmement, la fouille doit être véritablement accessoire à l'arrestation. Dans le cas du projet de loi C-37, cela signifie que l'agent examinateur doit avoir une raison valable d'effectuer la fouille, par exemple la découverte de biens, de devises ou d'instruments monétaires interdits ou contrôlés.

Troisièmement, et selon moi, c'est la condition la plus intéressante, la nature et l'étendue de la fouille doivent être adaptées à son objectif. Dans le cas du projet de loi C-37, toute fouille de correspondance après l'ouverture et l'examen du courrier devrait être adaptée à l'objectif initial de l'examen — soit la découverte de biens, de devises ou d'instruments monétaires interdits ou contrôlés aux fins d'application de la Loi sur les douanes ou de la LRPCFAT. Il s'agit d'une condition souple qui pourrait être appliquée pour tout le courrier dans le but de trouver un équilibre entre le droit à la vie privée et l'examen du courrier aux frontières. Par exemple, il serait interdit de lire une correspondance si le courrier a été ouvert parce que l'on soupçonnait qu'il contenait de la drogue et qu'aucune drogue n'y a été trouvée. En revanche, la lecture de la correspondance serait autorisée si le courrier a été ouvert parce qu'on soupçonnait qu'il contenait une correspondance dont l'importation ou l'exportation est interdite — par exemple, de la propagande terroriste.

Enfin, la quatrième condition établie par la Cour suprême dans l'affaire *Fearon*, c'est que les policiers doivent prendre des notes détaillées de ce qu'ils examinent dans l'appareil et de la façon dont ils le font. De même, je pense que les agents devraient documenter les mesures qu'ils prennent lorsqu'ils ouvrent et examinent le courrier, les raisons de leurs soupçons et, s'ils lisent la correspondance, les raisons pour lesquelles ils considèrent que la correspondance en soi constitue un produit de contrebande.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur.

La sénatrice Jaffer posera la première question.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie encore une fois. Vous vous libérez toujours pour nous, et nous vous en sommes reconnaissants.

J'aimerais vous poser une question étrange. Après votre exposé, lorsque vous dites — et nous respectons votre opinion — qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que c'est la bonne façon de procéder et que vous pouvez la justifier, ma seule préoccupation, et la seule façon dont je peux l'exprimer, c'est le « profilage du courrier », c'est-à-dire que l'ASFC nous a dit que les articles envoyés de la Chine suscitaient beaucoup d'inquiétude. Ce qui me préoccupe, c'est que ses agents ne devraient pas examiner tout ce qui vient de la Chine. Mais ils doivent faire leur travail, et je ne les critique pas.

Toutefois, dans le cadre de votre travail, comment vous assurez-vous qu'il faut examiner tout ce qui provient d'un certain pays et tout le courrier? Comment pouvons-nous empêcher ce type de généralisation?

Mr. Therrien: The CBSA would need to have reasonable grounds to suspect —

Senator Jaffer: And they said they do.

Mr. Therrien: To me, country of origin in itself would likely not be reasonable grounds to suspect. You would need something other than the simple country of origin, but country of origin may be relevant among other factors in providing reasonable grounds to suspect.

Senator Jaffer: The other thing that you said here, which I found very interesting in your presentation, concerned some of the things that we should maybe point out, which don't have to be in the bill but there could be some protocol or warning. That is very useful because we could make that part of our recommendations to the minister. I appreciate you giving us that as something we could look at.

Mr. Therrien: Thank you.

The Chair: I'm curious about country of origin and China. The evidence, and we heard testimony as well, is that it is a primary concern of the RCMP. I'm curious why you would not consider that a justification.

Mr. Therrien: In and of itself?

The Chair: Yes.

Mr. Therrien: I said not likely would that in itself provide reasonable grounds to suspect. I don't have the evidence. I don't know the amount of mail that comes from that country or other countries. I suspect it is extremely large. I would suspect as well, but I don't have the evidence, that the CBSA would not be in a position to examine all mail from a given country and will want to have other factors than the mere country of origin.

Maybe of more direct relevance to your question, many people will correspond from a given country, say China, with Canadian citizens for extremely legitimate reasons. So again, the mere country of origin of the mail I would suspect would not generally be sufficient in itself, but it could be a factor, among others.

The Chair: Given the current situation with respect to the ability to open mail, do you receive many complaints over the course of the year? What has your experience been?

Mr. Therrien: About the searches of mail by the CBSA?

The Chair: Yes.

Mr. Therrien: No, we do not see many complaints about this.

The Chair: Do any other senators have questions?

M. Therrien : L'ASFC devrait avoir des motifs raisonnables de soupçonner...

La sénatrice Jaffer : Elle affirme que c'est le cas.

M. Therrien : Selon moi, le pays d'origine en soi ne constituerait probablement pas un motif de soupçons raisonnable. Il faudrait un autre facteur que le pays d'origine, mais le pays d'origine peut représenter un facteur pertinent parmi d'autres pour prouver qu'on a des motifs raisonnables d'avoir des soupçons.

La sénatrice Jaffer : Vous avez dit une autre chose que j'ai trouvé très intéressante dans votre exposé, à savoir que nous devrions peut-être souligner certains éléments qui ne sont pas dans le projet de loi, mais qui pourraient faire partie d'un protocole ou d'un avertissement. C'est très utile, car nous pourrions inclure cette notion dans les recommandations que nous formulons à la ministre. Je vous suis reconnaissante de nous avoir communiqué cette idée.

M. Therrien : Merci.

Le président : Je suis curieux au sujet de la question du pays d'origine et de la Chine. Selon les données probantes et les témoignages que nous avons entendus, c'est une préoccupation principale de la GRC. J'aimerais savoir pourquoi vous ne pensez pas que c'est suffisant pour servir de justification.

M. Therrien : En soi?

Le président : Oui.

M. Therrien : J'ai dit que cela en soi ne représenterait probablement pas un motif raisonnable d'avoir des soupçons. Je n'ai pas de preuve. Je ne connais pas la quantité de courrier qui vient de ce pays. Je soupçonne que c'est une énorme quantité. Je soupçonne également, mais je n'ai aucune preuve, que l'ASFC ne serait pas en mesure d'examiner tout le courrier provenant d'un certain pays et que ses intervenants souhaiteront se fonder sur d'autres facteurs que le pays d'origine.

Pour répondre plus directement à votre question, de nombreuses personnes d'un pays donné, par exemple la Chine, correspondent avec des citoyens canadiens pour des raisons extrêmement légitimes. Encore une fois, je pense donc que le pays d'origine du courrier ne représente généralement pas un motif suffisant en soi, mais il pourrait être un facteur parmi d'autres.

Le président : Dans la situation actuelle, recevez-vous de nombreuses plaintes liées à la capacité d'ouvrir le courrier au cours d'une année? Quelle a été votre expérience à cet égard?

M. Therrien : Au sujet des fouilles du courrier par l'ASFC?

Le président : Oui.

M. Therrien : Non, nous ne recevons pas beaucoup de plaintes à cet égard.

Le président : D'autres sénateurs aimeraient-ils poser des questions?

Senator White: When we're talking about items coming from another country, and we understand that we're protecting personal information in relation to what has been written inside, if we're searching for drugs as an example, we also understand that in the mail system they are already going to scan, X-ray those items. Do we require more clarity around the fact that they're searching for a substance and not written material? Or do you think this already covers that what we're searching for is drug material, precursors or ingredients? Realistically, they're not picking up an envelope and saying, "I want to open it." They are actually going through another process that would have already generated some form of lawful grounds. Wouldn't you agree?

Mr. Therrien: The law itself requires that customs officers have reasonable grounds to suspect very specific things: that things are in the package, whether it's mail under 30 grams or bigger packages over 30 grams, that the package contains goods, the importation or exportation of which is prohibited. That is a finite series of goods, so they need to have suspicion that that contraband is in the package in order to open it.

The historical distinction between packages of less than 30 grams versus over 30 grams I think is based on the privacy concerns that less than 30 grams is more likely to only include correspondence. And correspondence, even in that border context, is entitled to some expectation of privacy. But I take notice of the fact that nowadays, mail under 30 grams is viewed, as I heard this morning, to import illicit drugs.

At the end of the day, I think we need to balance privacy and other considerations. Here there is importation of drugs that lead to death, and we need to recognize that, but it should be done in a way that is privacy protected, which is why I am recommending certain privacy protection measures. To start with, customs officers need reasonable grounds to suspect that the package contains something illicit.

Senator White: Thank you for that.

The second piece for me is an item arriving from another country. Does it have the same expectation of privacy when, for example, there is often no name and there is no return address on the envelope? Who has that expectation of privacy on an envelope that has no other name on it other than Vern White's and it's coming to my house? Is it my expectation?

Mr. Therrien: As the destination of the —

Senator White: The future recipient?

Le sénateur White : Lorsque nous parlons d'articles qui viennent d'un autre pays — et nous comprenons que nous protégeons les renseignements personnels liés au contenu écrit —, si nous cherchons des drogues, par exemple, nous savons également qu'au cours de leur passage dans le système postal, ces articles seront soumis à un détecteur ou à des rayons X. Devrait-on préciser qu'on cherche une substance et non du contenu écrit? Ou à votre avis, cela couvre-t-il déjà le fait qu'on cherche des drogues, des précurseurs ou des ingrédients? Dans la réalité, les agents ne choisissent pas les enveloppes qu'ils ouvriront au hasard. En fait, ils utilisent un autre processus qui a déjà produit certains motifs légitimes, n'est-ce pas?

M. Therrien : La loi exige que l'agent des douanes ait des motifs raisonnables de soupçonner des scénarios très précis, par exemple que certains articles se trouvent dans un paquet. Qu'il s'agisse de courrier de moins de 30 grammes ou de paquets plus imposants de plus de 30 grammes, ils ont des motifs raisonnables de soupçonner que le paquet contient des biens dont l'importation ou l'exportation est interdite. Il s'agit d'un ensemble de biens précis, et les agents doivent donc soupçonner que des biens de contrebande se trouvent dans le paquet avant de l'ouvrir.

La distinction établie entre les paquets de moins de 30 grammes et ceux de plus de 30 grammes se fonde, je crois, sur des préoccupations liées à la protection de la vie privée, car le courrier de moins de 30 grammes contiendra probablement, le plus souvent, seulement de la correspondance. Et lorsqu'il s'agit de correspondance, même dans ce contexte élargi, on a droit à certaines attentes liées à la protection de la vie privée. Toutefois, je remarque que de nos jours, on considère que le courrier de moins de 30 grammes peut servir à importer des drogues illégales, comme je l'ai entendu ce matin.

Au bout du compte, je crois que nous devons équilibrer la protection de la vie privée et d'autres facteurs. Nous devons reconnaître qu'on importe des drogues qui causent des décès, mais on devrait procéder de façon à protéger la vie privée, et c'est pourquoi je recommande la prise de certaines mesures liées à la protection des renseignements personnels. Tout d'abord, les agents des douanes doivent avoir des motifs raisonnables de soupçonner que le paquet contient des articles illicites.

Le sénateur White : Merci.

Le deuxième élément que j'aimerais aborder, c'est lorsqu'un article arrive d'un autre pays. Peut-on s'attendre au même niveau de protection de la vie privée lorsque, par exemple, il n'y a souvent aucun nom et aucune adresse de retour sur l'enveloppe? Qui peut s'attendre à un certain niveau de protection de la vie privée lorsqu'une enveloppe n'a aucun autre nom que celui de Vern White, par exemple, et qu'elle est envoyée à mon domicile? Puis-je m'attendre à cela?

M. Therrien : En ce qui concerne la destination du...

Le sénateur White : Le futur destinataire?

Mr. Therrien: The recipient would have some level of privacy expectation, but here we're at the border, and the case law is clear that at the border, the reasonable expectation of privacy is much less than in other contexts. But "much less" does not mean "not at all."

Senator Galvez: I work in a chemical lab, and when the RCMP says they're going to use non-intrusive instruments or mechanisms and they mention X-rays, an X-ray doesn't tell you whether or not a chemical product is in there. What you have to do is take out the compound and send it to a lab, and lab will say it is a drug or not. So in reality, what they will use is the intelligence they gather and the risk assessment. I'm saying that they won't be able to know whether the drugs are there, so they will open it. Do they press charges when it is directed to the drug issue specifically, or can they relate it to another crime, such as immigration or another drug offence not related to fentanyl?

Mr. Therrien: Customs powers are not limited to drugs. They extend to any goods that are regulated or something that is prohibited in terms of exportation or importation. So the impetus for this bill is particular drugs, but the customs powers that we're discussing now extend to anything that is illicit, the importation or exportation of which would be illicit.

Senator Galvez: Thank you very much. I think it's important to say that it extends to that.

The Chair: Anything else from members?

Seeing no further questions, thank you, sir, for your willingness on short notice to appear before the committee. It is very much appreciated by all of us.

Mr. Therrien: You're welcome.

The Chair: That concludes today's meeting. A reminder that we have two more meetings scheduled next week to wind up our consideration of the legislation. The plan, of course, is to do clause by clause on April 12 and then report back to the Senate on that date.

(The committee adjourned.)

M. Therrien : Le destinataire pourrait s'attendre à un certain niveau de protection de la vie privée, mais dans ce cas-ci, nous parlons de la frontière, et la jurisprudence exprime clairement qu'à la frontière, les attentes raisonnables liées à la protection de la vie privée sont beaucoup moins élevées que dans d'autres contextes. Toutefois, « beaucoup moins élevées » ne signifie pas « nulles ».

La sénatrice Galvez : Je travaille dans un laboratoire de chimie, et lorsque la GRC affirme qu'elle utilisera des instruments ou des mécanismes non intrusifs en mentionnant les rayons X, je tiens à préciser que ces rayons n'indiquent pas s'il y a un produit chimique à l'intérieur. Dans un tel cas, il faut retirer la substance et l'envoyer au laboratoire, qui confirmera s'il s'agit d'une drogue ou non. Donc, en réalité, la GRC utilisera les renseignements recueillis et l'évaluation du risque. En gros, les agents ne seront pas en mesure de savoir si le paquet contient des drogues, et ils devront donc l'ouvrir. Peuvent-ils porter des accusations dans le cas de drogues ou peuvent-ils lier cela à un autre crime, par exemple à une infraction en matière d'immigration ou à une infraction en matière de drogue autre que le fentanyl?

M. Therrien : Les pouvoirs douaniers ne se limitent pas aux drogues. Ils s'appliquent à tous les biens réglementés ou à tous les biens interdits d'exportation ou d'importation. Le projet de loi vise donc des drogues particulières, mais les pouvoirs douaniers dont nous discutons s'appliquent maintenant à tous les produits dont l'importation ou l'exportation est illicite.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup. Je crois qu'il est important de préciser que ces pouvoirs s'appliquent à ces biens.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

Étant donné qu'il n'y a aucune autre question, je vous remercie, monsieur, d'avoir accepté de comparaître à court préavis devant le comité. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

M. Therrien : Tout le plaisir est pour moi.

Le président : Voilà qui met fin à la réunion d'aujourd'hui. J'aimerais vous rappeler que nous avons deux autres réunions la semaine prochaine pour terminer l'étude de ce projet de loi. Manifestement, nous prévoyons mener l'étude article par article le 12 avril et faire rapport au Sénat à cette date.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, March 29, 2017

The Honourable Jane Philpott, P.C., M.P., Minister of Health.

WITNESSES

Wednesday, March 29, 2017

Health Canada:

Hilary Geller, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch;

Diane Labelle, General Counsel, Health Canada Legal Services.

Public Health Agency of Canada:

Dr. Theresa Tam, Interim Chief Public Health Officer.

Thursday, March 30, 2017

Royal Canadian Mounted Police:

Chief Superintendent Andris Zarins, Director General, Federal Coordination Centres and Covert Operations, Federal Policing.

Canada Border Services Agency:

Lisa Janes, Director General, Border Operations.

Canada Post:

Chad Schella, General Manager, Government Affairs.

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner.

COMPARAÎT

Le mercredi 29 mars 2017

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée, ministre de la Santé.

TÉMOINS

Le mercredi 29 mars 2017

Santé Canada :

Hilary Geller, sous-ministre adjointe, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs;

Diane Labelle, avocate générale, Services juridiques de Santé Canada.

Agence de la santé publique du Canada :

Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique par intérim.

Le jeudi 30 mars 2017

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant principal Andris Zarins, directeur général, Centres fédéraux de coordination et Opérations secrètes, Police fédérale.

Agence des services frontaliers du Canada :

Lisa Janes, directrice générale, Opérations frontalières.

Postes Canada :

Chad Schella, directeur général, Affaires gouvernementales.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée.